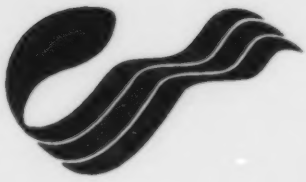

Scientific Excellence • Resource Protection & Conservation • Benefits for Canadians
Excellence scientifique • Protection et conservation des ressources • Bénéfices aux Canadiens

Sommaire annuel des données sur la récolte de poissons et de mammifères marins dans les Territoires du Nord-ouest

Volume 3

1990 - 1991

Pêches et Océans Fisheries and Oceans

Canada

Sommaire annuel des données sur la récolte de poissons et de mammifères marins dans les Territoires du Nord-ouest

Volume 3

1990 - 1991

Institut des eaux douces
Région du Centre et de l'Arctique
Ministère des Pêches et des Océans
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N6

92-07487/

Principaux collaborateurs

Dan Pike (Iqaluit)
Margaret Keast (Iqaluit)
George Low (Hay River)
Linda Orman (Inuvik)
Lothar Dahlke (Inuvik)
Laura Anderson (Winnipeg)

Telephone:

(204) 983-5229

Addresse postale:

Coordination du programme et Économique
Ministère des pêches et océans
501 University Crescent
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N6

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992

Numéro de catalogue Fs1-53/1991F
ISSN 1183-9554
ISBN 0-662-97309-7

On devra citer cette publication comme suit:

Ministère des Pêches et des Océans. 1992. Sommaire annuel des données sur la récolte de poissons et de mammifères marins dans les Territoires du Nord-Ouest, Volume 3, 1990-1991: xvi + 72 p.

INTRODUCTION

Le présent rapport regroupe les données sur la récolte de poissons et de mammifères marins recueillies par le Ministère des Pêches et des Océans (MPO) pour les Territoires du Nord-Ouest entre le 1er avril 1990 et le 31 mars 1991. Les données sur la récolte portent sur l'ensemble des T.N.-O. ainsi que sur chacune de trois régions administratives du MPO.

Le rapport contient des données détaillées sur les pêches commerciales et exploratoires, la récolte de mammifères marins et la pêche sportive. Il n'existe pas à l'heure actuelle de données sur la pêche de subsistance ni sur la récolte de phoques. Ces données seront toutefois déclarées dès que les programmes de données sur les récoltes du MPO seront étendus à ces deux activités.

Outre les données sur la récolte, le rapport comprend des renseignements sur la valeur des récoltes commerciales au débarquement, le nombre de permis de pêche commerciale et sportive délivrés et le nombre de camps et de pourvoiries pour la pêche sportive. De plus, les pêches commerciales et exploratoires pour lesquelles on a recueilli des données sur l'effort de pêche (nombre de jours, nombre de filets et leur taille) et des échantillons biologiques (poids et longueur, structures d'âge, renseignements sur la maturation) sont indiquées dans le rapport.

Le rapport constitue un regroupement des renseignements recueillis par le personnel du MPO des bureaux régionaux d'Inuvik, de Hay River et d'Iqaluit ainsi que de la direction générale régionale de Winnipeg. Une partie des renseignements provient du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Les données sur les permis de pêche sportive ont été compilées par le Ministère des Ressources Renouvelables à partir des bordereaux de ventes des distributeurs. Enfin, le Guide de pêche pour les Territoires du Nord-Ouest, publié par TravelArctic, constitue la source de renseignements sur le nombre de camps de pêche sportive et leur capacité d'accueil.

Les études antérieures sur la pêche dans les T.N.-O. ont essentiellement portées sur des pêches particulières. Toutefois, trois projets récents présentent une analyse complète et détaillée sur la pêche dans les T.N.-O. Yaremchuk et coll. (1989) ont fait la synthèse des données sur la récolte recueillies par le MPO et d'autres organismes depuis les débuts de la pêche commerciale en 1945 jusqu'en 1987. McGowan (1989) a, de son côté, fait la synthèse des résultats de la pêche expérimentale effectuée entre 1985 et 1988. Enfin, Strong (1989) a résumé les données sur les récoltes de narvals, de bélugas et de morses entre 1948 et 1987. Il a utilisé les renseignements recueillis par le MPO depuis la fin des années 70 ainsi que des données ramassées antérieurement par d'autres organismes ou par des chercheurs individuels.

Le rapport est le troisième d'une série publié annuellement afin d'assurer au personnel et aux clients du MPO un accès facile aux données sur les récoltes.

SOURCE ET COLLECTE DES DONNÉES

Le Ministère des Pêches et des Océans a des bureaux régionaux à l'ouest de l'Arctique (Inuvik), en Arctique sud et central (Yellowknife et Hay River) et à l'est de l'Arctique (Iqaluit et Rankin Inlet) (Figure 1). Les bureaux régionaux mettent en oeuvre les plans et les programmes de gestion des habitats et des pêches par l'intermédiaire de leurs activités d'allocation des contingents, de délivrance des permis, de surveillance et de vérification de la conformité. Bien que les mêmes données de base sur la récolte de poissons et de mammifères marins soient utilisées à des fins de gestion, les méthodes de collecte des données sont adaptées par les bureaux régionaux afin de refléter les différences dans la nature et l'organisation des pêches.

REGION DE L'OUEST DE L'ARCTIQUE

Pêche commerciale

Les pêcheurs commerciaux de l'ouest de l'Arctique pratiquent la pêche pour satisfaire leurs propres besoins bien qu'ils puissent vendre une partie de leur récolte localement. Il n'existe pas de marchés structurés à proprement parler. Il est donc impossible d'obtenir des données au point de vente à l'aide des méthodes utilisées ailleurs dans les T.N.-O. pour la pêche commerciale.

MPO mène une enquête postale (qui couvre toute l'année) auprès des titulaires de permis pour recueillir des renseignements sur le nombre de jours de pêche, l'équipement utilisé, le nombre de poissons capturés et vendus (par espèce) et le total des ventes pour chaque étendue d'eau où ils ont pêchés. Les données ainsi recueillies sont vraisemblabement faussées par des erreurs de mémoire, car les pêcheures doivent fournir des renseignements sur leurs activités de pêche pour une année entière. Les pêcheurs ont pu également faire des erreurs en remplissant leurs questionnaires. Lorsque les données sur le poids des poissons capturés étaient manquantes, on les a complétées en se fondant sur les moyennes de la région.

Pour l'année 1990-1991, 21 des 55 titulaires de pêche commerciale ont participé à l'enquête. Aucune tentative n'a été faite pour évaluer la récolte de l'ensemble des pêcheurs commerciaux à partir de cet échantillon.

Récoltes de mammifères marins

L'Étude sur les récoltes des Inuvialuit, mise sur pied dans le cadre du règlement des revendications territoriales pour l'ouest de l'Arctique, permet de surveiller les récoltes locales de poissons et de mammifères marins dans les six communautés de l'ouest de l'Arctique situées dans la région visée par le règlement de la revendication territoriale des Inuvialuit (Figure 2). Les données sont recueillies chaque mois au moyen d'entrevues personnelles avec les chasseurs et les pêcheurs de chacune des communautés; elles sont ensuite rassemblées et analysées par le coordonnateur de l'étude.

Le Comité mixte de gestion de la pêche (CMGP), lui aussi créé dans le cadre du règlement des revendications territoriales pour l'ouest de l'Arctique, conseille

le Ministre des Pêches et des Océans sur les sujets concernant les pêches dans la région visée par le règlement de la revendication territoriale des Inuvialuit. Le CMGP, constitué à part égale de représentants du gouvernement et du Conseil inuvialuit de gestion du gibier, dirige son propre programme de surveillance des récoltes de bélugas et de morses. Ce programme est conçu pour obtenir des renseignements plus précis que ceux fournis par l'étude sur les récoltes. On cherche ainsi à s'assurer que l'on puisse fournir des conseils judicieux pour la gestion de ces deux espèces.

En vertu du mandat de ces deux études et grâce à la collaboration des Inuvialuit, MPO a accès aux données générées.

Pêche sportive

Le secteur de la pêche sportive comprend principalement la pêche sportive faite par les résidents (environ 1 195 titulaires de permis) et, de façon moins importante, la pêche faite par les touristes installés dans les camps de pêche (3 camps).

La pêche sportive n'a pas fait l'objet d'une surveillance en 1990-1991.

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD/CENTRAL

Pêche commerciale

La pêche commerciale dans la région de l'Arctique sud et central est la plus importante et la mieux structurée des T.N.-O. La pêche sur le Grand lac des Esclaves compte, à elle seule, pour environ 80 p. 100 de la production totale de la pêche commerciale dans les T.N.-O.

Une bonne partie de la production commerciale de la région de l'Arctique sud et central est mise en marché par l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED). L'OCPED est l'unique acheteur et vendeur de poissons d'eau douce des T.N.-O. destinés au marché provincial ou à l'exportation. La surveillance des quotas sur le Grand lac des Esclaves, comme sur les autres pêcheries d'eau douce relevant de l'OCPED, se fait à partir du total cumulé des prises quotidienne relevées par l'OCPED. La section 3 présente les données de production utilisées par le bureau régional de Hay River pour la gestion des quotas (Tableau 3A.7) et les données de l'OCPED (Tableau 3A.8). L'écart entre les données des deux tableaux est principalement attribuable au fait que les données sur les rebuts et les ventes locales ne sont pas inclus dans les relevés de l'OCPED.

Les données sur la récolte de la pêche commerciale sont normalement signalées pour l'année financière, soit du 1er avril au 31 mars de l'année suivante. Toutefois, la pêche dans le Grand lac des Esclaves et le lac Kakisa commence le 1er novembre et se poursuit jusqu'à ce que le quota soit atteint ou jusqu'au 31 octobre de l'année suivante. Ce calendrier a été adopté à la demande des pêcheurs qui voulaient s'assurer de ne pas épuiser leur quotas avant d'avoir pu pratiquer la pêche d'hiver. Ainsi, les tableaux récapitulatifs du présent rapport portent sur les récoltes et les valeurs au débarquement pour le Grand lac des Esclaves

et le lac Kakisa durant l'année financière, alors que les tableaux détaillés présentent les récoltes et les valeurs au débarquement pour les deux lacs durant l'année de pêche.

Les pêcheurs qui apportent leurs prises directement à l'OCPED reçoivent un premier paiement à la livraison et un paiement final, établi en fonction des profits de l'OCPED. Comme dans les années à venir, le présent rapport sera publié de façon régulière à une date antérieure à la date de versement des paiements finaux, les données sur ces paiements seront exclues du rapport. On trouvera cependant à l'annexe 1 les paiements finaux, par espèce, versés au cours des cinq dernières années.

La plupart des ombles chevaliers capturés dans la région de l'Arctique sud et central sont livrés à l'usine de transformation du poisson gérée par la Coopérative Ikaluktutiak de Cambridge Bay. La Coopérative coordonne aussi les activités de pêche et paye la plupart des frais afférents. Elle fait de plus une avance aux pêcheurs au début de chaque saison de pêche et leur paie un prix initial par kilogramme à la livraison du poisson. Une partie des prises commerciales est vendue localement, mais la plus grande partie est expédiée, aux frais de la Coopérative, à l'OCPED à Winnipeg. La Coopérative remet un deuxième paiement aux pêcheurs, habituellement en décembre, en se basant sur le paiement final effectué par l'OCPED pour la production de l'année précédente. S'il y a des profits liés à la pêche après le calcul de frais d'exploitation et de commercialisation, on effectue un troisième paiement en avril ou en mai pour redistribuer les profits aux pêcheurs. La valeur au débarquement est calculée à partir de la somme du premier et du troisième paiement versés aux pêcheurs. En 1990-1991, le premier paiement a été de 1,10 $ le kilo (équivalent poids brut) et le deuxième de 0,154 $ le kilo. Les pêcheurs n'ont pas reçu de troisième paiement puisqu'il n'y a pas eu de profits après le calcul des dépenses.

Le reste de la pêche à l'omble chevalier dans la région de l'Arctique sud et central se fait à une échelle beaucoup plus petite et les poissons sont vendus au sein de la communauté ou dans les communautés voisines. Les bordereaux de vente fournis par les coopératives ou les associations de chasseurs et de trappeurs contiennent des renseignements sur la récolte et sur les valeurs au débarquement.

Récoltes de mammifères marins

Les récoltes de mammifères marins se font uniquement dans la zone de l'Extrême Arctique de la région de l'Arctique sud et central et ne visent presque uniquement que le béluga. Bien qu'il n'y ait eu aucune récolte en 1990-1991, par le passé, les données étaient obtenues grâce à la collaboration de l'Association Kitikmeot des chasseurs et des trappeurs et du ministère des ressources renouvelables du gouvernement des T.N.-O.

Pêche sportive

Il existe une importante pêche sportive sur les étendues d'eau à proximité de grands centres comme Yellowknife et Hay River. La pêche sportive dans les camps est aussi importante; on compte 38 camps donnant accès à des plans d'eau isolés. 82 p. 100 de tous les permis de pêche sportive pour résidents et 79 p. 100 des permis pour les non-résidents sont vendus dans la région de l'Arctique sud et central.

En 1990-1991, la surveillance de la pêche ne s'est faite que pour la pêche pratiquée dans les camps et s'est limitée au programme de journal du pêcheur dans le cas du Grand lac de l'Ours et du lac Blachford. Le programme, mené en collaboration avec les camps de pêche, est un système de déclaration volontaire par lequel les invités doivent indiquer dans un journal leur effort de pêche et le nombre de prises. Par la suite, le personnel du camp transmet les journaux au MPO pour que les renseignements soient analysés et présentés dans un rapport.

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE

Pêche commerciale

Dans la région de l'Est de l'Arctique on trouve principalement une pêche commerciale de l'omble chevalier sur une petite échelle. Au cours des dernières années, il y a eu des pêches côtières exploratoires au large de l'Île de Baffin, particulièrement pour le flétan du Groenland, la morue, les coquilles Saint-Jacques et la crevette. C'est à Pangnirtung que la pêche exploratoire a été la plus active avec la pêche au flétan du Groenland.

Les Inuit de l'Île de Baffin ont aussi participé à la pêche hauturière aux crevettes. Cependant, c'est le Service des pêches de l'Atlantique du MPO qui en assure la surveillance dans le cadre du Plan de gestion de la crevette nordique.

La plupart des prises d'omble chevalier de Keewatin (partie ouest de la baie d'Hudson) sont livrées aux usines de transformation de Whale Cove, du Chesterfield Inlet, d'Arviat et du Rankin Inlet. Ces usines, à l'exception de celle d'Arviat qui est exploitée par un propriétaire indépendant, sont gérées par les associations de chasseurs et de trappeurs ou les associations de pêcheurs. Les poissons, achetés auprès des pêcheurs, sont lavés, congelés et emballés, puis expédiés à l'OCPED. Les bordereaux de vente de l'OCPED constituent une source fiable de données sur la récolte.

Le prix payé aux pêcheurs est fixé par l'usine et équivaut au prix initial payé par l'OCPED moins les dépenses prévues. Les paiements totaux versés aux pêcheurs correspondent aux valeurs au débarquement indiquées dans le tableau 4A.4. Les pêcheurs reçoivent rarement un paiement final, car le paiement final de l'OCPED est utilisé pour régler les frais d'exploitation non payés de l'usine.

La récolte d'omble chevalier des autres pêcheries de la région de Keewatin et de l'Île de Baffin est vendue à l'intérieur des T.N.-O. Les agents des Ressources Renouvelables des T.N.-O. recueillent les données sur la récolte à

partir des bordereaux de vente. Ces derniers sont considérés comme une source assez précise de données sur la récolte.

Mammifères marins

La récolte de mammifères marins dans les T.N.-O. se concentre dans la région de l'est de l'Arctique. Presque tous les narvals et les morses et 83 p. 100 des bélugas sont capturés dans cette région.

Des données précises sur la récolte de narvals sont obtenues à partir des étiquettes retournées. Les récoltes de morses et de bélugas sont surveillées en collaboration avec le ministère des Ressources Renouvelables à partir d'observations faites dans les communautés de chasseurs. Toutefois, comme cette surveillance dépend de la présence d'un agent des ressources renouvelables ou d'un agent des pêches au moment de la chasse, les données sur la récolte sont en grande partie incomplètes ou manquantes.

À court terme, dans l'attente du règlement des revendications territoriales, il semble que le problème de la collecte des données dans la région de Keewatin puisse être atténué. En effet, une entente fait présentement l'objet de négociations entre la Fédération de la faune de Keewatin et le Gouvernement des T.N.-O. afin de permettre au MPO d'avoir accès aux données recueillies dans le cadre de l'Étude sur les récoltes de Keewatin. Malheureusement, le MPO n'a pas accès aux données de l'Étude sur les récoltes de la région de Baffin. Par conséquent, les données sur la récolte de mammifères marins des communautés de la région de Baffin demeurent peu fiables.

Pêche sportive

En tout, on a vendu 1 709 permis de pêche sportive dans l'est de l'Arctique, dont 1 023 à des non-résidents des Territoires du Nord-Ouest. Il y avait 15 camps de pêche en activité en 1990.

La pêche sportive n'a pas fait l'objet d'une surveillance dans la région de l'est de l'Arctique durant l'année 1990-1991.

GLOSSAIRE

Pêche commerciale

Pêche commerciale désigne toute pêche pratiquée dans le but de vendre ou de troquer les prises. L'Annexe V du Règlement de Pêche des T.N.-O. précise les eaux où la pêche commerciale peut avoir lieu. La pêche commerciale est interdite dans ces eaux à moins que le directeur général régional, région du Centre et de l'Arctique, ne l'autorise par l'intermédiaire d'une ordonnance d'exception.

Source des données

Les données signalées dans le présent rapport proviennent de différentes sources. Dans les tableaux détaillés sur les récoltes provenant de pêches commerciales et exploratoires particulières, la source des données est indiquée par un des codes suivants:

AP = Observations ou évaluations faites par les agents des pêches.

ARR = Rapports verbaux des agents des Ressources Renouvelables faits à partir de leurs observations et de leurs évaluations.

BDV = Bordereaux de vente ou données commerciales recueillis par le personnel du MPO ou par les agents des Ressources Renouvelables.

CGP = Données de l'Étude sur les récoltes du Comité mixte de gestion de la pêche pour la région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit.

DRG = Données sur les récoltes du Gouvernement des T.N.-O.

EPP = Enquête postale auprès des pêcheurs (l'ouest de l'Arctique)

ÉTI = La récolte de narvals est contingentée et contrôlée à l'aide d'un système d'étiquetage. Chaque communauté reçoit un nombre déterminé d'étiquettes correspondant au nombre maximal de narvals pouvant être capturés. À chaque fois qu'un narval est capturé, une partie de l'étiquette est retournée à MPO, ce qui permet de tenir un compte précis de la récolte.

MCA = Moyenne de cinq ans. Dans le cas de nombreuses communautés, aucune surveillance des récoltes de mammifères marins n'est effectuée certaines années. On utilise alors la moyenne calculée à partir des cinq années les plus récentes pour lesquelles il existe des données. Cette moyenne donne certaines indications sur le niveau de la récolte au cours des dernières années, mais elle ne constitue aucunement une évaluation précise de la récolte de la communauté.

PPE = Données fournies pour satisfaire aux conditions du permis de pêche exploratoire.

RPQ = Relevés des prises quotidiennes provenant de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Ces relevés indiquent les achats quotidiens totaux faits par les agents de l'Office en termes d'espèce, de poids et de prix payé.

Qualité des données

À l'exception des régions où l'on utilise la moyenne de cinq ans (voir MCA) à cause de l'absence de surveillance, une mesure de la qualité des données est fournie en termes d'«erreur maximale estimative». Cette valeur, estimée par les biologistes régionaux à partir de leurs connaissances de la pêche, correspond à l'erreur maximale qui peut être liée à la donnée. Par exemple, une mesure de qualité des données de ± 50% indique qu'une récolte déclarée de 1 000 kilogrammes peut être, dans le pire des cas, de 500 ou de 1 500 kilogrammes.

Lorsque l'abréviation MCA apparaît dans la colonne «Source des données», on indique l'étendue des valeurs de la récolte pour les années à partir desquelles la MCA a été calculée.

Pêche exploratoire

Un pêcheur ou une entreprise de pêche qui veut pratiquer la pêche commerciale sur une étendue d'eau qui n'apparaît pas dans l'annexe V du Règlement de pêche des T.N.-O. doit déposer une demande de permis de pêche exploratoire auprès du MPO. Le permis précise le quota pour chaque espèce, les engins de pêche qui peuvent être utilisés, le nombre de poissons dont MPO a besoin à titre d'échantillons biologiques et les renseignements que le demandeur doit fournir sur son effort de pêche. Il est possible que la pêche exploratoire en question soit ajoutée à l'annexe V du Règlement de pêche des T.N.-O. s'il s'avère, après trois à cinq ans de récolte, que les stocks de l'espèce exploitée sont suffisants pour supporter une pêche commerciale.

Récolte

Les données correspondant à la récolte représentent une estimation du poids total des poissons ou du nombre total de mammifères marins. Les récoltes de poissons sont exprimées en équivalent poids brut (non-éviscéré). Des facteurs de conversion sont utilisés pour déterminer l'équivalent poids brut, car les pêcheurs peuvent de fait vendre le poisson sous différentes formes (entier, éviscéré ou éviscéré étêté).

À l'ouest de l'Arctique, où les pêcheurs déclarent leur récolte en nombre de poissons capturés, les équivalents poids brut sont obtenus en multipliant le nombre de poissons par le poids moyen estimatif de l'espèce.

Les récoltes de mammifères marins sont déclarées par communauté et sont fondées sur les meilleures données existantes concernant le nombre d'animaux débarqués. Actuellement, aucune correction n'est apportée pour tenir compte des animaux perdus. Lorsqu'il n'existe pas de données, la moyenne de cinq ans pour la communauté en question est signalée afin de fournir une certaine indication du niveau probable de l'activité de récolte.

Valeur au débarquement

La valeur au débarquement représente les paiements reçus par les pêcheurs commerciaux pour la vente de leur récolte. Dans le cas des pêcheurs qui vendent leurs prises à l'OCPED, les valeurs ne comprennent pas les paiements finaux (consulter l'annexe 1). Dans le cas des marchés moins structurés des régions de l'est de l'Arctique et de l'ouest de l'Arctique, les valeurs au débarquement sont évaluées en multipliant le poids de la récolte par les prix moyens estimatifs obtenus.

LL

Il s'agit de l'abréviation de landlocké utilisée pour distinguer l'omble chevalier landlocké de l'omble chevalier anadrome. Presque tous les ombles chevaliers capturés dans les T.N.-O. sont anadromes.

pb kg

Il s'agit de l'abréviation pour équivalent poids brut en kilogrammes.

Permis de pêche sportive

La loi sur les pêches et les règlements qui s'y rattachent stipulent que toute personne âgée entre 16 et 65 ans désirant pratiquer la pêche sportive dans les T.N.-O. doit se procurer un permis de pêche sportive.

Résident

En ce qui concerne les permis de pêche sportive, le terme résident s'applique à toute personne qui réside dans les T.N.-O. ou ailleurs au Canada.

Non-résident

En ce qui concerne les permis de pêche sportive, le terme non-résident s'applique à toute personne qui ne réside pas au Canada.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction iii
Source et collecte des données iv
Glossaire ix

SECTION 1 - SOMMAIRE POUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Territoires du Nord-Ouest, points saillants des données, 1990-1991 2

A. Pêches commerciale et exploratoire

Tableau 1A.1 Territoires du Nord-Ouest, pêche commerciale de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement par région, 1990-1991 3

Tableau 1A.2 Territoires du Nord-Ouest, pêche commerciale de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1990-1991 3

Tableau 1A.3 Territoires du Nord-Ouest, pêche exploratoire de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement par région, 1990-1991 4

Tableau 1A.4 Territoires du Nord-Ouest, pêche exploratoire de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1990-1991 4

Tableau 1A.5 Territoires du Nord-Ouest, pêche commerciale et exploratoire de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement totales, 1990-1991 5

Tableau 1A.6 Territoires du Nord-Ouest, ventes de permis de pêche commerciale par région, 1990-1991 5

B. Récoltes de mammifères marins

Tableau 1B.1 Territoires du Nord-Ouest, récoltes de mammifères marins par espèce et par région, 1990-1991 6

C. Pêche sportive

Tableau 1C.1 Territoires du Nord-Ouest, ventes et revenus de ventes de permis de pêche sportive pour résidents et non-résidents, 1990-1991 7

Tableau 1C.2 Territoires du Nord-Ouest, évolution des ventes de permis de pêche sportive pour résidents et non-résidents, 1990-1991 7

Tableau 1C.3 Territoires du Nord-Ouest, ventes et revenus de ventes de permis de pêche sportive pour résidents et non-résidents par région, 1990-1991 8

Tableau 1C.4 Territoires du Nord-Ouest, résidents et non-résidents premis de région administrative spéciale ventes et revenus des ventes, par région, 1990-1991 8

Tableau 1C.4 Territoires du Nord-Ouest, nombre de camps de pêche et capacité d'accueil par région, 1990-1991 9

SECTION 2 - RÉGION DE L'OUEST DE L'ARCTIQUE

Région de l'Ouest de l'Arctique, points saillants des données, 1990-1991 12

A. Pêches commerciale et exploratoire

Tableau 2A.1 Région de l'Ouest de l'Arctique, pêche commerciale de l'annexe V, récolte totale, quantité vendue et valeurs des ventes par espèce, 1990-1991 13

Tableau 2A.2 Région de l'Ouest de l'Arctique, pêche exploratoire, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1990-1991 13

Tableau 2A.3 Région de l'Ouest de l'Arctique, pêche commerciale active de l'annexe V, 1990-1991 14

Tableau 2A.4 Région de l'Ouest de l'Arctique, pêche exploratoire, 1990-1991 17

Tableau 2A.5 Région de l'Ouest de l'Arctique, ventes de permis de pêche commerciale par communauté, 1990-1991 18

B. Récoltes de mammifères marins

Tableau 2B.1 Région de l'Ouest de l'Arctique, récoltes de mammifères marins par espèce et par communauté, 1990-1991 19

SECTION 3 - RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD/CENTRAL

Région de l'Arctique sud et central points saillants des données, 1990-1991 22

A. Pêches commerciale et exploratoire

Tableau 3A.1 Région de l'Arctique sud/central pêche commerciale de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1990-1991 23

Tableau 3A.2 Région de l'Arctique sud/central pêche exploratoire, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1990-1991 23

Tableau 3A.3 Région de l'Arctique sud/central pêche commerciale de l'annexe V, omble chevalier, 1990-1991 24

Tableau 3A.4 Région de l'Arctique sud/central pêche commerciale de l'annexe V, corégone, touladi et doré, 1990-1991 (Grand lac des Esclaves et lac Kakisa exclus) 28

Tableau 3A.5 Grand lac des esclaves, récoltes par régions administratives, 1er novembre 1988 au 31 octobre 1989 . . . 30

Tableau 3A.6 Récolte du Grand lac des Esclaves vendue à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et valeurs au débarquement, 1er novembre 1988 au 31 octobre 1989 32

Tableau 3A.7 Lac Kakisa, récoltes commerciales, 1er novembre 1988 au 31 octobre 1989 33

Tableau 3A.8 Récolte du lac Kakisa vendue à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et valeurs au débarquement, 1er novembre 1988 au 31 octobre 1989 33

Tableau 3A.9 Région de l'Arctique sud/central pêche exploratoire, 1990-1991 34

Tableau 3A.10 Région de l'Arctique sud/central ventes de permis de pêche commerciale par communauté, 1990-1991 39

Tableau 3A.11 Région de l'Arctique sud/central permis d'exploitation pour le Grand lac des Esclaves, 1990-1991 39

B. Récoltes de mammifères marins

Tableau 3B.1 Région de l'Arctique sud/central récoltes de mammifères marins par espèce et par communauté, 1990-1991 40

C. Pêche sportive

Tableau 3C.1 Grand lac de l'Ours, programme de journal du pêcheur, taux de participation, été 1990 41

Tableau 3C.2 Grand lac de l'Ours, programme de journal du pêcheur, comparaison des résultats de 4 années 41

Tableau 3C.3 Grand lac de l'Ours, programme de journal du pêcheur, prises et effort de pêche déclarés pour l'omble chevalier au cours d'excursions par avion 42

Tableau 3C.4 Camps du lac Blachford, programme de journal du pêcheur, taux de participation, été 1990 42

Tableau 3C.5 Camps du lac Blachford, programme de journal du pêcheur, évolution des réponses 43

SECTION 4 - RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE

Région de l'Est de l'Arctique, points saillants des données, 1990-1991 46

A. Pêches commerciale et exploratoire

Tableau 4A.1 Région de l'Est de l'Arctique, pêche commerciale de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1990-1991 47

Tableau 4A.2 Région de l'Est de l'Arctique, pêche exploratoire, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1990-1991 47

Tableau 4A.3 Région de l'Est de l'Arctique, de Baffin, pêche commerciale de l'annexe V par communauté, 1990-1991 48

Tableau 4A.4 Région de l'Est de l'Arctique, District de Keewatin, pêche commerciale selon l'annexe V par communauté, 1990-1991 55

Tableau 4A.5 Région de l'Est de l'Arctique, pêche exploratoire, 1990-1991 62

Tableau 4A.6 Région de l'Est de l'Arctique, pêche exploratoire des mammifères marins, 1990-1991 66

Tableau 4A.7 Région de l'Est de l'Arctique, ventes de permis de pêche commerciale par communauté, 1990-1991 67

B. Récoltes de mammifères marins

Tableau 4B.1 Région de l'Est de l'Arctique, récoltes de mammifères marins par zone et par espèce, 1990-1991 68

Tableau 4B.2 Région de l'Est de l'Arctique, récoltes de mammifères marins par espèce et par communauté, 1990-1991 68

Annexe 1 Paiements finaux 71

Bibliographie 72

Liste des figures

Figure 1. Territoire du Nord-Ouest, régions administratives du Ministère des Pêches et des Océans 1

Figure 2. Région de l'ouest de l'Arctique 11

Figure 3. Région de l'Arctique sud et central 21

Figure 4. Région de l'est de l'Arctique 45

SECTION 1
SOMMAIRE POUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

FIGURE 1

Territoires du Nord-Ouest,
Régions administratives,
Ministère des Pêches et des Océans

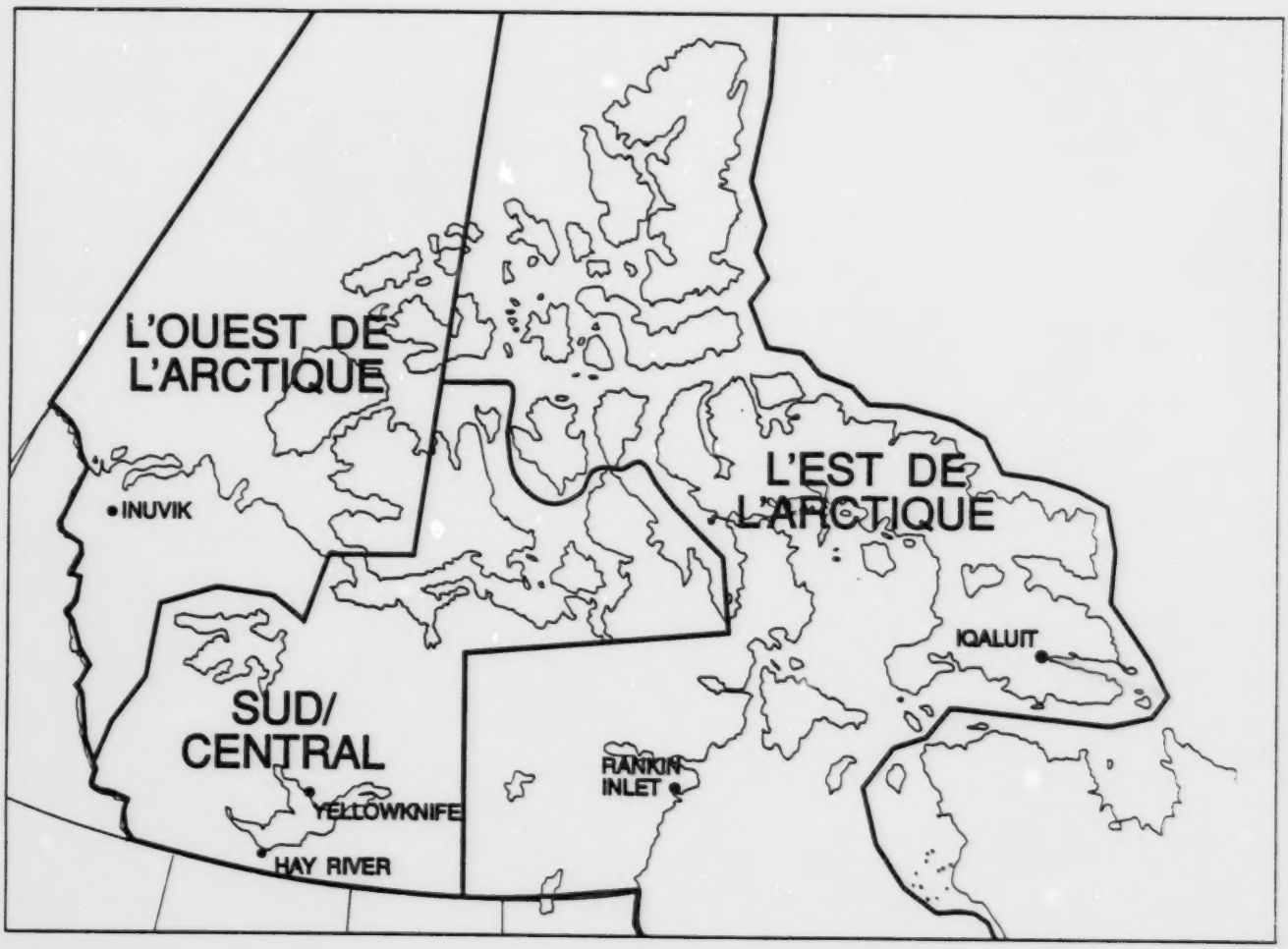

TERRITOIRES DU NORD-OUEST,
POINTS SAILLANTS DES DONNÉES, 1990-1991

Pêches commerciale et exploratoire

- 111 étendues d'eau ouvertes à la pêche commerciale selon l'annexe V du Règlement de pêche des T.N.-O.

- On a fait de la pêche commerciale sur 64 étendues d'eau, dont 3 n'étaient pas ouvertes à ce type de pêche selon l'annexe V.

- 775 permis de pêche commerciale vendus à 651 pêcheurs.

- 71 étendues d'eau ouvertes à la pêche exploratoire, dont 33 ont été exploitées.

- Quantité totale débarquée pour les pêches commerciale et exploratoire de 2 032 068 kg; valeur au débarquement de 2 165 470 $.

- Principales espèces commerciales et exploratoires récoltées:

  Grand corégone (66% des débarquements)
  Grand brochet (9%)
  Flétan du Groenland (7%)
  Omble chevalier (7%)

- 82% de la récolte commerciale des T.N.-O. provient du Grand lac des Esclaves.

Pêche sportive

- 15 060 permis de pêche sportive vendus, dont 7 397 à des résidents des T.N.-O., 4 805 à d'autres résidents canadiens, 2 368 à des non-résidents et 490 permis de région administrative spéciale pour le Grand lac de l'Ours.

- Les ventes totales de permis de pêche ont diminué de 13% comparativement à 1989-1990, probablement en raison de la hausse des prix des permis et de la baisse du tourisme en 1990-1991.

- 57 camps disposant de 1 055 lits au total.

Récoltes de mammifères marins

- Les récoltes de mammifères marins ont été composées de 498 bélugas, de 276 narvals et de 375 morses.

A. PÊCHES COMMERCIALE ET EXPLORATOIRE

Tableau 1A.1 Territoires du Nord-Ouest, pêche commerciale de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement par région, 1990-1991

Région	Nombre de pêches de l'annexe ouvertes	Nombre de pêches de l'annexe exploités	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement[a] ($)
L'Ouest de l'Arctique	9	6	4 074	5 719
Sud/Central	38	22	1 769 607	1 642 593
L'Est de l'Arctique	64	36	67 274	210 588
TOTAL	111	64	1 840 955	1 858 900

[a] ne comprend pas le paiement final pour le poisson commercialisé par l'OCPED. Consulter l'annexe 1.

Tableau 1A.2 Territoires du Nord-Ouest, pêche commerciale de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1990-1991

Espèce	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement[a] ($)
Omble chevalier	131 789	353 020
Grand corégone	1 334 037	1 188 707
Corégone tschir	3 171	3 246
Touladi	67 227	31 936
Doré	56 197	81 539
Grand brochet	169 524	99 988
Inconnu	62 462	95 174
Autre	16 548	5 290
TOTAL	1 840 955	1 858 900

[a] ne comprend pas le paiement final pour le poisson commercialisé par l'OCPED. Consulter l'annexe 1.

Tableau 1A.3 Territoires du Nord-Ouest, pêche exploratoire, récoltes et valeurs au débarquement par région, 1990-1991

Région	Nombre de permis de pêches exploratoire	Nombre d'etendues d'eau autorisées/exploitées		Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement ($)
L'Ouest de l'Arctique	3	3	2	22 635	27 966
Sud/Central	15	36	10	6 977	22 928
L'Est de l'Arctique	14	32	21	161 501	255 676
TOTAL	32	71	33	191 113	306 570

Tableau 1A.4 Territoires du Nord-Ouest, pêche exploratoire, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1990-1991

Espèce	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement ($)
Omble chevalier	20 007	66 273
Grand corégone	256	845
Coregone tschir	13 101	15 287
Touladi	633	1 756
Doré	34	34
Grand brochet	7 199	6 694
Inconnu	1 042	2 531
Flétan du Groenland	140 791	205 000
Coquilles St. Jacques	8 000	8 000
Palourde	50	150
TOTAL	191 113	306 570

Tableau 1A.5 Territoires du Nord-Ouest, pêches commerciale et exploratoire de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement totales, 1990-1991.

Région	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement[a] ($)
L'Ouest de l'Arctique	26 709	33 685
Sud/Central	1 776 584	1 665 521
L'Est de l'Arctique	228 775	466 264
TOTAL	2 032 068	2 165 470

[a] ne comprend pas le paiement final pour le poisson commercialisé par l'OCPED. Consulter l'annexe 1.

Tableau 1A.6 Territoires du Nord-Ouest, Ventes de permis de pêche commerciale et nombre de pêcheurs licencés par région, 1990-1991.

Région	Nombre de permis vendus	Nombre de pêcheurs licencés
L'Ouest de l'Arctique	56	55
Sud/Central	232	219
L'Est de l'Arctique	487	377
TOTAL	775	651

B. RÉCOLTES DE MAMMIFÈRES MARINS

Tableau 1B.1 Territoires du Nord-Ouest, récoltes de mammifères marins par espèce et par région, 1990-1991.

Région	Béluga	Narval	Morse
L'Ouest de l'Arctique	87	0	1
Sud/Central	0	0	0
L'Est de l'Arctique	411	275	375
TOTAL	498	275	376

C. PÊCHE SPORTIVE

Tableau 1C.1 Territoires du Nord-Ouest, ventes et revenus de ventes de permis de pêche sportive pour résidents et non-résidents, 1990-1991.

Catégorie	Nombre de permis vendus	Revenus
Résidents des T.N.-O.	7 397	73 970 $
Autres résidents canadiens	4 805	91 220 $
Non-résident	2 368	91 480 $
Région administrative spéciale (R.A.S.)[a]	490	4 900 $
TOTAL	15 060	261 570 $

[a] Il faut se procurer un permis spéciale en plus du permis de pêche sportive pour avoir accès au Grand lac de l'Ours.

Tableau 1C.2 Territoires du Nord-Ouest, évolution des ventes de permis de pêche sportive pour résidents et non-résidents.

Année	Résident	Résident des T.N.-O.	Autres résidents canadiens	Non-résident	R.A.S.	Total
1981-1982	11 484	-	-	3 962	-	15 446
1982-1983	11 402	-	-	3 289	-	14 691
1983-1984	10 842	-	-	3 421	-	14 263
1984-1985	12 656	-	-	3 363	-	16 019
1985-1986	13 281	-	-	3 626	-	16 907
1986-1987	11 909	-	-	3 284	-	15 193
1987-1988	13 502	-	-	3 802	-	17 304
1988-1989	13 353	-	-	3 363	-	16 716
1989-1990	13 807	-	-	3 564	-	17 371
1990-1991[a]	-	7 397	4 805	2 368	490	15 060

[a] Il s'agit de la première année des permis différents pour les résidents et les autres Canadiens.

Tableau 1C.3 Territoires du Nord-Ouest, ventes et revenus de ventes de permis de pêche sportive pour résidents et non-résidents par région[a], 1990-1991.

	Résident des T.N.-O.		Autres résidents canadiens		Non-résident		Total	
Région	Nombre vendu	Revenus	Nombre vendu	Revenus	Nombre vendu	Revenus	Nombre vendu	Revenus
L'ouest de l'Arctique	640	6 400 $	300	5 725 $	172	6 360 $	1 112	18 485 $
Arctique sud/central	6 071	60 710 $	3 952	75 080 $	1 726	67 180 $	11 749	202 970 $
L'est de l'Arctique	686	6 860 $	553	10 415 $	470	17 940 $	1 709	35 215 $
Total	7 397	73 970 $	4 805	91 220 $	2 368	91 480 $	14 570	256 670 $

a Le nombre de permis vendus et les revenus ne sont qu'approximatifs, car les régions administratives du Ministère des Ressources Renouvelables (Gouvernement des T.N.-O.), responsable de la vente des permis de pêche sportive, ne correspondent pas exactement aux régions administratives du MPO.

Tableau 1C.4 Territoires du Nord-Ouest, résidents et non-résidents premis de région administrative spéciale ventes et revenus des ventes, par région, 1990-1991.

	Résidents canadiens		Non-résidents		Total	
Area	Nombre vendu	Revenus	Nombre vendu	Revenus	Nombre vendu	Revenus
Ouest de l'Arctique	52	520 $	21	210 $	73	730 $
Arctique sud/central	8	80 $	409	4 090 $	417	4 170 $
Est de l'Arctique	0	0 $	0	0 $	0	0 $
Total	60	600 $	430	4 300 $	490	4 900 $

Tableau 1C.5 Territoires du Nord-Ouest, nombre de camps de pêche et capacité totale d'accueil par région, 1990-1991.

Région	Camps	Capacité d'accueil totale (lits)
L'ouest de l'Arctique	4	67
Arctique sud et central	38	739
L'est de l'Arctique	15	249
Total	57	1 055

SECTION 2
RÉGION DE L'OUEST DE L'ARCTIQUE

FIGURE 2

RÉGION DE L'OUEST DE L'ARCTIQUE

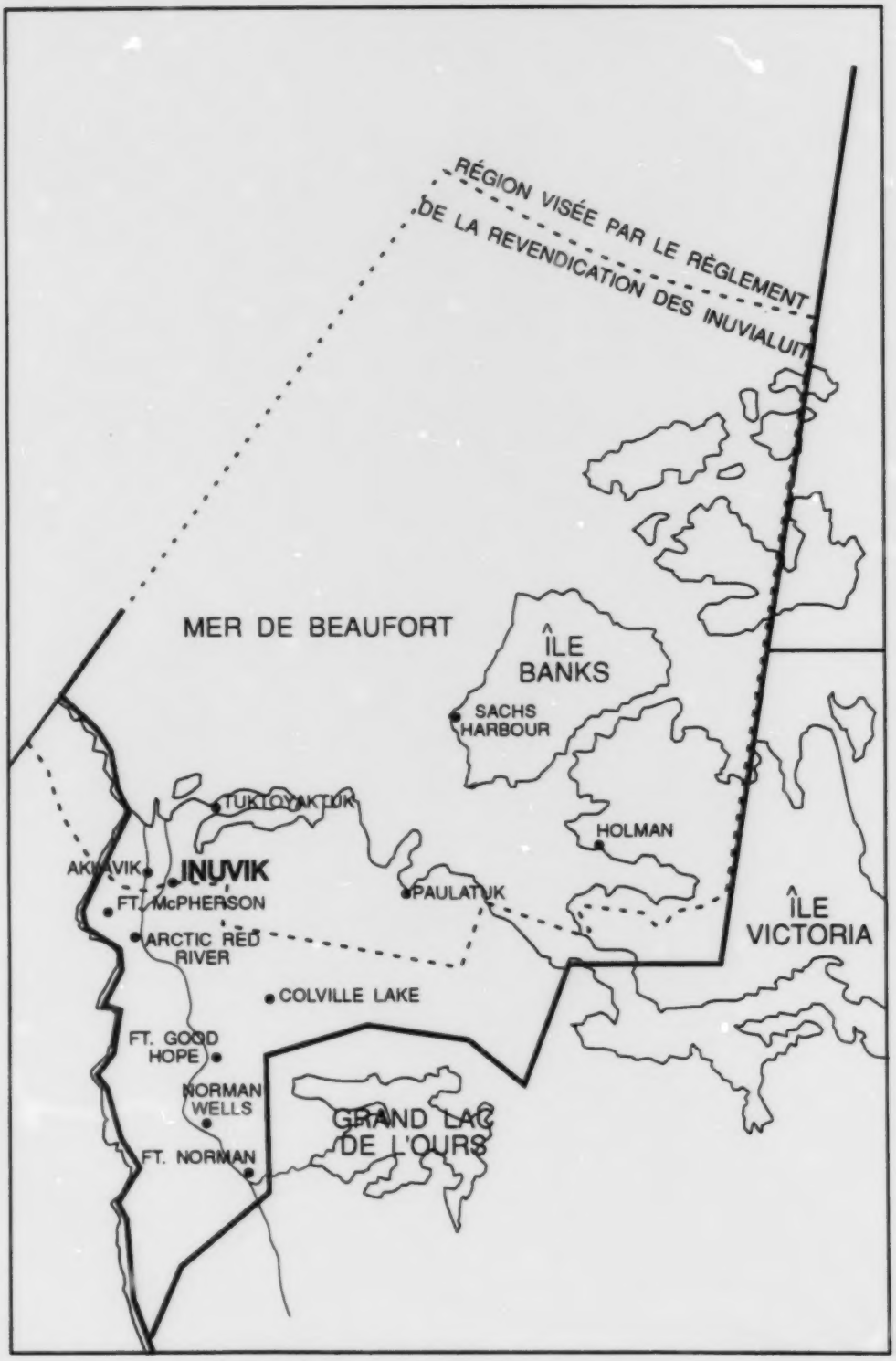

RÉGION DE L'OUEST DE L'ARCTIQUE, POINTS SAILLANTS DES DONNÉES, 1990-1991

Pêches commerciale et exploratoire

- 9 étendues d'eau ouvertes à la pêche commerciale selon l'annexe V du Règlement de pêche des T.N.-O., dont 5 ont été exploitées. De plus, on a rapporté des récoltes commerciales sur une étendue d'eau qui n'était pas ouverte.

- 56 permis de pêche commerciale vendus à 55 pêcheurs dans 4 communautés de l'ouest de l'Arctique.

- 38% des titulaires de permis de pêche commerciale ont déclaré des débarquements au MPO.

- 79% des débarquements commerciaux déclarés, totalisant 19 404 kg, ont été conservés par les pêcheurs pour leur besoins personnels.

- 3 étendues d'eau ouvertes à la pêche exploratoire, dont 2 ont été exploitées.

- Quantité totale débarquée pour les pêches commerciale (ventes) et exploratoire de 26 709 kg; valeur au débarquement de 33 685 $.

- Principales espèces commerciales dans les déclarations et ventes: corégone tschir (61% des ventes), grand brochet (26%), omble chevalier (5%) et inconnu (4%).

Pêche sportive

- 1 112 permis de pêche sportive vendus, dont 640 à des résidents des T.N.-O., 300 à d'autres résidents canadiens et 172 à des non-résidents. De plus, on a vendu 73 permis de région administrative spéciale pour le Grand lac de l'Ours.

- 4 camps disposant de 67 lits au total.

Récoltes de mammifères marins

- Les récoltes débarquées de mammifères marins ont été composées de 87 bélugas et d'un morse.

A. PÊCHES COMMERCIALE ET EXPLORATOIRE

Tableau 2A.1 Région de l'ouest de l'Arctique, pêche commerciale de l'annexe V, récolte totale, quantité vendue et valeur des ventes par espèce, 1990-1991.

Espèce	Récolte totale[a] (pb kgs)	Quantité vendue[a] (pb kgs)	Valeur des ventes[a] ($)
Omble chevalier	250	75	200
Grand corégone	2 280	136	416
Corégone tschir	9 725	3 171	3 246
Touladi	621	421	1 383
Grand brochet	1 329	0	0
Inconnu	2 441	172	116
Cisco de lac	1 542	40	40
Lotte	1 025	54	125
Autres	191	5	20
Total	19 404	4 074	5 719

[a] Résumé des renseignements obtenus par une enquête à laquelle 38% des pêcheurs commerciaux ont participé.

Tableau 2A.2 Région de l'ouest de l'Arctique, pêche exploratoire, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1990-1991.

Espèce	Récolte (pb kgs)	Valeur au débarquement ($)
Omble chevalier	1 308	3 488
Corégone tschir	13 101	15 287
Grand brochet	7 184	6 660
Inconnu	1 042	2 531
Total	22 635	27 966

Tableau 2A.3

RÉGION DE L'OUEST DE L'ARCTIQUE
PÊCHE COMMERCIALE ACTIVE DE L' ANNEXE V
1990-1991

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau		Espèce	Quota	Total Récolte (pb kg)	Ventes (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité[a] des données	Autres sources	Personne ressource
Delta du Mackenzie - Zone I										
N° annexe V:	I-12	Corégone tschir	2 000	191	0	0	EPP	--		
Lieu:	68-00'N 135-00'W	Cisco de lac	2 300	0	0	0				
Saison de pêche:	01-06-90	Lotte)	4 600	0	0	0				
	30-11-90	Grand brochet)		448	0	0				
		Grand corégone	-	26	0	0				
		Inconnu	-	238	0	0				
Delta du Mackenzie - Zone II										
N° annexe V:	I-13	Corégone tschir	3 000	3 322	2 185	1 016 $	EPP	--		
Lieu:	68-15'N 125-20'W	Cisco de lac	2 300	0	0	0				
Saison de pêche:	01-06-90	Lotte)	4 500	165	0	0				
	30-11-90	Grand brochet)		257	0	0				
		Grand corégone	-	789	0	0				
		Cisco de L'Alaska	-	2	0	0				
		Inconnu	-	694	154	84 $				
		Brème	-	10	0	0				
Delta du Mackenzie - Zone III										
N° annexe V:	I-14	Corégone tschir	1 000	0	0	0	EPP	--		
Lieu:	68-20'N 135-00'W	Cisco de lac	2 300	0	0	0				
Saison de pêche:	01-04-90	Touladi	2 300	0	0	0				
	31-04-91	Lotte)	4 600	0	0	0				
		Grand brochet)		0	0	0				
Delta du Mackenzie - Zone IV										
N° annexe V:	I-15	Corégone tschir	1 000	23	0	0	EPP	--		
Lieu:	69-20'N 135-00'W	Inconnu	4 600	23	0	0				
Saison de pêche:	01-06-90	Cisco de l'Alaska	500	0	0	0				
	30-11-90									

N.B. Les données sont incomplètes. Seulement 38% des titulaires d'un permis de pêche commerciale ont rapporté leur récolte au MPO.
[a] Les évaluations de la qualité des données ont été omises parce qu'il est impossible d'estimer la récolte des pêcheurs qui n'ont pas participé à l'enquête.

Tableau 2A.3 (suite)

RÉGION DE L'OUEST DE L'ARCTIQUE
PÊCHE COMMERCIALE ACTIVE DE L' ANNEXE V
1990-1991

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau		Espèce		Quota	Total Récolte (pb kg)	Ventes (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres Sources	Personne ressource
Delta du Mackenzie - Zone V											
N° annexe V:	I-16	Corégone tschir		1 000	704	281	1 000 $	EPP	--		
Lieu:	63-30'N 132-45'W	Cisco de lac		500	0	0	0				
Saison de pêche:	01-06-90	Inconnu	)	-	171	0	0				
	30-11-90	Lotte	)	-	14	0	0				
Région Aklavik											
N° annexe V:	--	Corégone tschir		-	2 953	0	0	EPP	--		
Lieu:	68-12'N 135-00'W	Grand corégone		-	806	0	0				
Saison de pêche:	--	Cisco de Lac	)	-	1 440	0	0				
	--	Inconnu	)	-	828	0	0				
Rivière Kuujjua (Estuaire Minto)											
N° annexe V:	IV-21	Omble chevalier		600	Non exploitée						
Lieu:	68-12'N 135-00'W										
Saison de pêche:	24-08-90										
	30-11-90										
Lac Manuel											
N° annexe V:	I-18	Grand corégone	)	800	136	136	416 $	EPP	--		
Lieu:	67-00'N 128-56'W	Touladi			100	100	100 $				
Saison de pêche:	31-01-91										
Rivière Peel											
N° annexe V:	I-21	Corégone tschir		1 500	1 218	15	30 $	EPP	--		
Lieu:	67-37'N 134-52'W	Grand corégone		-	30	0	0				
Saison de pêche:	01-06-90	Omble chevalier		-	250	75	200 $				
	30-11-90	Inconnu		-	500	18	32 $				
		Touladi		-	3	0	0				
		Grand brochet		-	496	0	0				
		Lotte		-	693	0	0				
		Autres		-	168	5	20 $				

N.B. Les données sont incomplètes. Seulement 38% des titulaires d'un permis de pêche commerciale ont rapporté leur récolte au MPO.
a Les évaluations de la qualité des données ont été omises parce qu'il est impossible d'estimer la récolte des pêcheurs qui n'ont pas participé à l'enquête.

Tableau 2A.3 (suite)

RÉGION DE L'OUEST DE L'ARCTIQUE
PÊCHE COMMERCIALE ACTIVE DE L' ANNEXE V
1990-1991

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau		Espèce	Total Quota (pb kg)	Récolte	Ventes (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres Sources	Personne ressource
Lac Sam McRae										
N° annexe V:	--	Corégone tschir	-	2	0	0	EPP	--		
Lieu:	65-79'N 127-10'W	Touladi	-	64	0	0				
Saison de pêche:	--	Grand brochet	-	13	0	0				
	--									
Lac Sitidgi										
N° annexe V:	I-25	Grand corégone)	300	2	0	0	EPP	--		
Lieu:	68-30'N 132-40'W	Touladi)		454	321	1 283 $				
Saison de pêche:	--	Corégone tschir	-	136	0	0				
	--									
Région Tuktoyaktuk										
N° annexe V:	--	Corégone tschir	-	803	690	1 200 $	EPP	--		
Lieu:	69-27'N 133-02'W	Grand corégone	-	363	0	0				
Saison de pêche:	--	Cisco de lac	-	94	40	40 $				
	--	Inconnu	-	58	54	125 $				
Rivière ou lac inconnu[b]										
N° annexe V:	--	Corégone tschir	-	373	0	0	EPP	--		
Lieu:	--	Grand corégone	-	130	0	0				
Saison de pêche:	--	Cisco de lac	-	8	0	0				
	--	Inconnu	-	225	0	0				
		Grand brochet	-	115	0	0				
		Lotte	-	95	0	0				
		Autres	-	11	0	0				

N.B. Les données sont incomplètes. Seulement 38% des titulaires d'un permis de pêche commerciale ont rapporté leur récolte au MPO.
[a] Les évaluations de la qualité des données ont été omises parce qu'il est impossible d'estimer la récolte des pêcheurs qui n'ont pas participé à l'enquête
[b] Deux formulaires de l'enquête ne comprenaient pas le nom de l'étendue d'eau exploitée.

Tableau 2A.4

RÉGION DE L'OUEST DE L'ARCTIQUE
PÊCHE EXPLORATOIRE, 1990-1991

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
EF-90/91-10									
Rivière Kagloryuak 70-17'N 111-30'W	Omble chevalier	140 mm	1 500	1 308	3 488 $	AP	+/- 0%	échantillons	L. Harwood
EF-90/91-15									
Prince Albert 70-37'N 117-09'W	Morue	palangres	1 000	Non exploitée					
	Crevettes	seaux	1 000						
	Coquilles St Jacques	dragues	1 000						
	Palourde	grande épuisette	1 000						
	Crabes	trappes	1 000						
	Flétan du Groenland	palangres	1 000						
EF-90/91-21									
Rivière Mackenzie 68-15'N 134-15'W	Corégone tschir	140 mm	16 000	13 101	15 287 $	AP	+/- 0%	échantillons	L. Dahlke
	Grand corégone		5 000	7 184	6 660 $				
	Grand brochet		5 000	1 042	2 531 $				
	Inconnu								

Tableau 2A.5 Région de l'ouest de l'Arctique, ventes de permis de pêche commerciale et de pêcheurs licencés par communauté, 1990-1991.

Communauté	Résident		Non-résident		Total	
	permis	pêcheurs	permis	pêcheurs	permis	pêcheurs
Aklavik	0	0	0	0	0	0
Arctic Red River	5	5	0	0	5	5
Fort Good Hope	0	0	0	0	0	0
Fort McPherson	1	1	0	0	1	1
Fort Norman	0	0	0	0	0	0
Holman	2	2	0	0	2	2
Inuvik	48	47	0	0	48	47
Norman Wells	0	0	0	0	0	0
Paulatuk	0	0	0	0	0	0
Sachs Harbour	0	0	0	0	0	0
Tuktoyaktuk	0	0	0	0	0	0
Total	56	55	0	0	56	55

B. RÉCOLTE DE MAMMIFÈRES MARINS

Tableau 2B.1 Région de l'ouest de l'Arctique, récoltes de mammifères marins[a] par espèce et par communauté, 1990-1991.

Communauté	Espèce	Quantité débarquée	Source des données	Qualité des données
Aklavik	Béluga	31	FJM	+/- 5%
	Morse	0	FJM	s.o
Holman Island	Béluga	0	FJM	s.o.
	Morse	0	FJM	s.o.
Inuvik	Béluga	28	FJM	+/- 5%
	Morse	0	FJM	s.o.
Paulatuk	Béluga	0	FJM	s.o.
	Morse	0	FJM	s.o.
Sachs Harbour	Béluga	0	FJM	s.o.
	Morse	0	FJM	s.o.
Tuktoyaktuk	Béluga	28	FJM	+/- 5%
	Morse	1	FJM	+/- 5%
Totaux, région de l'ouest de l'Artique	Béluga	87		
	Morse	1		

[a] Les quantités correspondent à la récolte débarquée sans correction pour les bêtes perdues.

s.o. = sans objet

SECTION 3
RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL

FIGURE 3

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL

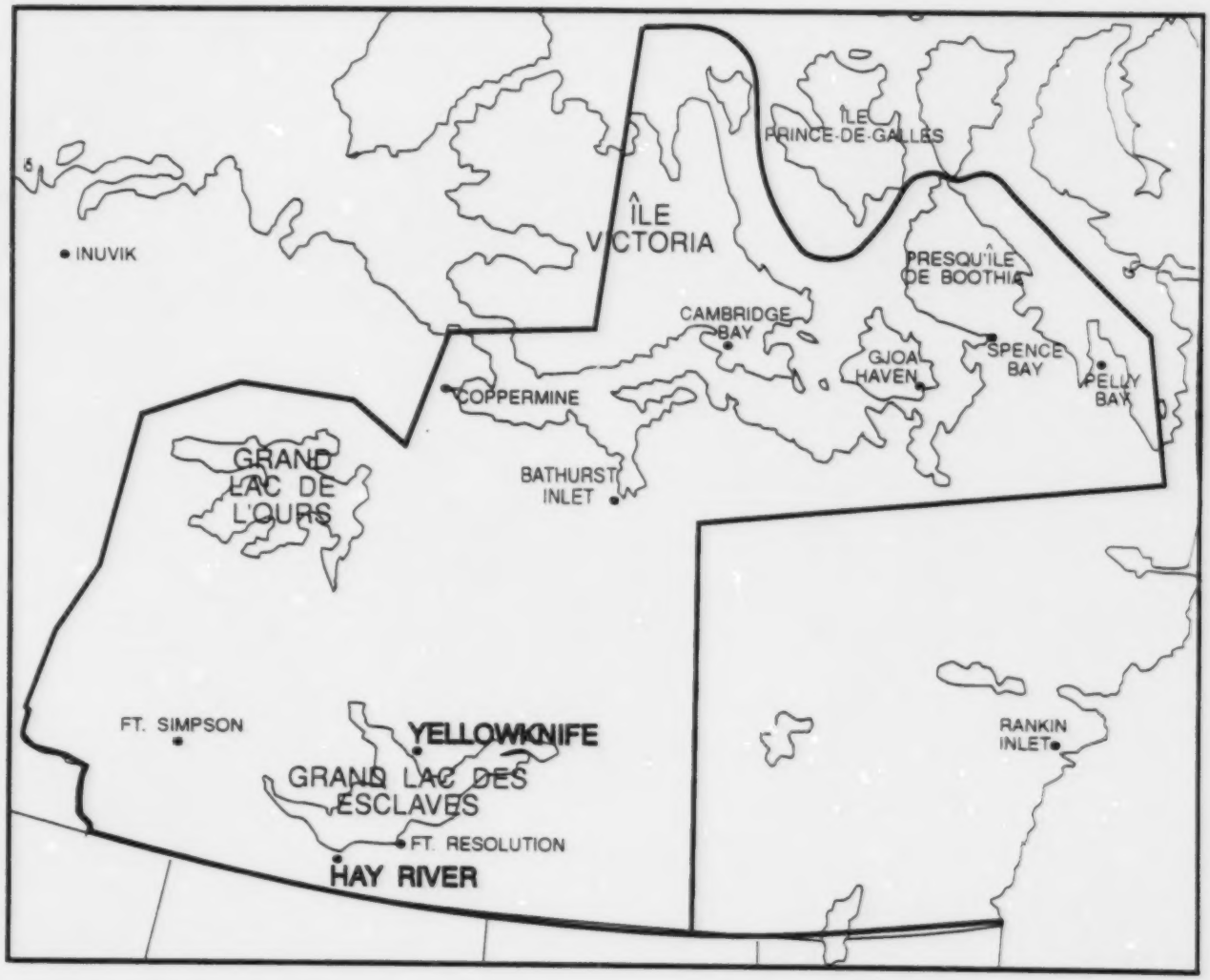

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL
POINTS SAILLANTS DES DONNÉES, 1990-1991

Pêches commerciale et exploratoire

- 38 étendues d'eau ouvertes à la pêche commerciale selon l'annexe V du Règlement de pêche des T.N.-O., dont 22 ont été exploitées.
- 232 permis de pêche commerciale vendus à 219 pêcheurs dans 6 communautés de la région de l'Arctique sud et central.
- 36 étendues d'eau ouvertes à la pêche exploratoire, dont 10 ont été exploitées.
- Quantité totale débarquée par les pêches commerciale et exploratoire de 1 776 584 kg; valeur au débarquement de 1 665 521 $.
- Principales espèces commerciales récoltées: grand corrégone (75% des débarquements), grand brochet (10%), et omble chevalier (4%).
- 95% des quantités débarquées par la pêche commerciale de la région provient du Grand lac des Esclaves.

Pêche sportive

- 11 749 permis de pêche sportive vendus, dont 6 071 permis à des résidents, 3 952 à d'autres résidents canadiens et 1 726 à des non-rèsidents. De plus, on a vendu 417 permis de région administrative spéciale pour les pêcheurs qui désiraient se rendre au Grand lac de l'Ours.
- 38 camps de pêche disposant de 739 lits au total.
- 4 944 poissons récoltés par l'intermédiaire des camps situés sur le Grand lac de l'Ours, dont 79% étaient des touladis.

Récoltes de mammifères marins

- Aucune récolte de béluga, de narval ou de morse.

A. PÊCHES COMMERCIALE ET EXPLORATOIRE

Tableau 3A.1 Région de l'Arctique sud et central, pêche commerciale de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1990-1991

Espèce	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement[a] ($)
Omble chevalier	64 940	143 857
Grand corégone	1 333 401	1 186 666
Touladi	66 806	30 553
Doré	56 197	81 539
Grand brochet	169 524	99 988
Inconnu	62 290	95 058
Autres	16 449	4 932
Total	1 769 607	1 642 593

[a] ne comprend pas le paiement final pour le poisson commercialisé par l'OCPED. Consulter l'annexe 1.

Tableau 3A.2 Région de l'Arctique sud et central, pêche exploratoire, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1990-1991.

Espèce	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement ($)
Omble chevalier	6 039	20 259
Grand corégone	256	845
Touladi	633	1 756
Doré	34	34
Grand brochet	15	34
Total	6 977	22 928

Tableau 3A.3

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL
PÊCHE COMMERCIALE DE L' OMBLE CHEVALIER
1990-1991

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
CAMBRIDGE BAY								
RIVIÈRE EKALLUK N° annexe V: IV-9 Lieu: 69-25'N 106-17'W Saison de pêche: 01-08-90 30-09-90	Omble chevalier	14 500	15 294	33 647 $	BDV	+/- 0%	240 échantillons prises/effort	G. Low
RIVIÈRE ELLICE N° annexe V: IV-10 Lieu: 68-02'N 104-00'W Saison de pêche: 01-08-90 30-09-90	Omble chevalier	6 000	6 371	14 016 $	BDV	+/- 0%	210 échantillons prises/effort	G. Low
RIVIÈRE HALOVIK (Rivière Trente Mille) N° annexe V: IV-13 Lieu: 69-10'N 107-04'W Saison de pêche: 01-07-90 30-09-90	Omble chevalier	6 800	6 971	15 336 $	BDV	+/- 0%		
RIVIÈRE LAUCHLAN (Baie Byron) N° annexe V: IV-22 Lieu: 68-56'N 108-30'W Saison de pêche: 01-07-90 30-09-90	Omble chevalier	9 100	8 938	19 664 $	BDV	+/- 0%	105 échantillons prises/effort	G. Low
RIVIÈRE PALIRYUAK (Rivière Surrey) N° annexe V: IV-27 Lieu: 69-27'N 106-40'W Saison de pêche: 01-07-90 30-09-90	Omble chevalier	9 100	9 318	20 500 $	BDV	+/- 0%	210 échantillons prises/effort	G. Low

Tableau 3A.3 (suite)

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL
PÊCHE COMMERCIALE DE L' OMBLE CHEVALIER
1990-1991

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
CAMBRIDGE BAY (suite)								
RIVIÈRE PERRY N° annexe V: IV-29 Lieu: 67-43'N 102-10'W Saison de pêche: 01-08-90 30-09-90	Omble chevalier	4 500	Non exploitée					
RIVIÈRE NON NOMMÉ (Pointe Dease) N° annexe V: IV-41 Lieu: 68-10'N 104-58'W Saison de pêche: 01-08-90 30-09-90	Omble chevalier	2 500	Non exploitée					
RIVIÈRE JAYCO N° annexe V: IV-14 Lieu: 69-43'N 103-18'W Saison de pêche: 01-08-90 30-09-90	Omble chevalier	13 600	12 865	28 303 $	BDV	+/- 0%	210 échantillons	G. Low
RÉGION RIVIÈRE BAIE NORWAY N° annexe V: IV-26 Lieu: 71-05'N 104-33'W Saison de pêche: 15-07-90 15-09-90	Omble chevalier	2 500	Non exploitée					
COPPERMINE								
RIVIÈRE COPPERMINE N° annexe V: IV-6 Lieu: 67-49'N 115-04'W Saison de pêche: 01-07-90 30-09-90	Omble chevalier	600	600	2 310 $	ARR	+/- 5%		

Tableau 3A.3 (suite)

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL
PÊCHE COMMERCIALE DE L' OMBLE CHEVALIER
1990-1991

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
GJOA HAVEN								
RIVIÈRE MURCHISON N° annexe V: IV-25 Lieu: 68-35'N 93-30'W Saison de pêche: 01-08-90 31-03-91	Omble chevalier	9 100	Non exploitée					
RÉGION PORT PARRY N° annexe V: IV-30 Lieu: 69-40'N 97-20'W Saison de pêche: 01-10-90 31-03-91	Omble chevalier	1 000	726	1 597 $	ARR	+/- 0%	95 échantillons	G. Low
RIVIÈRE SIMPSON N° annexe V: IV-32 Lieu: 67-48N 100-45'W Saison de pêche: 01-08-90 30-09-90	Omble chevalier	4 500	Non exploitée					
PELLY BAY								
RIVIÈRE ARROWSMITH N° annexe V: IV-2 Lieu: 68-23N 90-17'W Saison de pêche: 01-10-90 31-03-91	Omble chevalier	1 000	363	798 $	ARR	+/- 20%		
RIVIÈRE BECHER N° annexe V: IV-3 Lieu: 68-45'N 90-08'W Saison de pêche: 01-10-90 31-03-91	Omble chevalier	1 000	1 000	2 200 $	ARR	+/- 1%		

Tableau 3A.3 (suite)

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL
PÊCHE COMMERCIALE DE L' OMBLE CHEVALIER
1990-1991

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
PELLY BAY (suite)								
BAIE KEITH (Baie Committee) N° annexe V: IV-17 Lieu: 68-15N 88-18'W Saison de pêche: 01-10-90 31-03-91	Omble chevalier	4 500	Non exploitée					
RIVIÈRE KELLETT N° annexe V: IV-18 Lieu: 68-21'N 90-07'W Saison de pêche: 01-10-90 31-03-91	Omble chevalier	1 000	1 000	2 200 $	ARR	+/- 1%		
SPENCE BAY								
RIVIÈRE AGNEW (Baie Ilaunnallic) N° annexe V: IV-1 Lieu: 70-40N 92-40'W Saison de pêche: 01-10-90 31-03-91	Omble chevalier	4 500	Non exploitée					
LAC LORD LINDSAY N° annexe V: IV-23 Lieu: 70-10'N 92-25'W Saison de pêche: 15-09-90 31-03-91	Omble chevalier	2 500	1 494	3 286 $	ARR	+/- 0%		

Tableau 3A.4

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL,
PÊCHE COMMERCIALE DE L'ANNEXE V, CORRÉGONE, TOULADI ET DORÉ,
1990-1991 (Grand lac des Esclaves et lac Kakisa exclus)

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau		Espèce	Quota (pb kg)	Récolte	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
LAC BLACKWATER									
N° annexe V:	II- 4	Grand corégone)	2 300	Non exploitée					
Lieu:	64-00'N 123-05'W	Touladi)							
Saison de pêche:	15-09-90								
	30-11-90								
LAC MCEWAN									
N° annexe V:	II-32	Grand corégone)	600	Non exploitée					
Lieu:	60-48'N 119-57'W	Touladi)							
Saison de pêche:	01-04-90								
	31-03-91								
LAC PANGTIUM									
N° annexe V:	IV-28	Grand corégone)	1 100	804	1 769 $	ARR	+/-5%		
Lieu:	69-42'N 106-22'W	Touladi)	0	0					
Saison de pêche:	01-10-90								
	30-03-90								
LAC PIERS									
N° annexe V:	II-41	Grand corégone)	1 000	Non exploitée					
Lieu:	60-20'N 111-06'W	Touladi)							
Saison de pêche:	01-04-90								
	31-03-91								
LAC READE									
N° annexe V:	II-42	Grand corégone)	300	Non exploitée					
Lieu:	60-53'N 119-55'W	Touladi)							
Saison de pêche:	01-04-90								
	31-03-91								
LAC ROSS									
N° annexe V:	III-47	Grand corégone)	1 800	Non exploitée					
Lieu:	62-41'N 113-16'W	Touladi)							
Saison de pêche:	01-04-90								
	31-03-91								

Tableau 3A.4 (suite)

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL,
PÊCHE COMMERCIALE DE L'ANNEXE V, CORRÉGONE, TOULADI ET DORÉ,
1990-1991 (Grand lac des Esclaves et lac Kakisa exclus)

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau		Espèce	Quota (pb kg)	Récolte	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
LAC SIBBESTON									
N° annexe V:	II-48	Grand corégone)	500	Non exploitée					
Lieu:	61-47'N 122-43'W	Touladi)							
Saison de pêche:	15-06-90								
	31-10-90								
LAC TATHLINA									
N° annexe V:	II-53	Doré	20 000	6 020	8 609 $	RPQ	+/- 0%	210 échantillons	G. Low
Lieu:	60-30'N 117-30'W								
Saison de pêche:	01-04-90								
	31-03-91								
LAC THISTLETHWAITE									
N° annexe V:	III-53	Grand corégone)	1 900	Non exploitée					
Lieu:	63-10'N 113-37'W	Touladi)							
Saison de pêche:	01-04-91								
	31-03-91								
LAC TOASSIE									
N° annexe V:	IV-37	Grand corégone)	900	800	1 760 $	ARR	+/- 0%		
Lieu:	69-41'N 106-39'W	Touladi)		77	169 $				
Saison de pêche:	01-11-90								
	31-03-90								
LAC TSETSO									
N° annexe V:	II-62	Doré	800	Non exploitée					
Lieu:	61-51'N 123-01'W								
Saison de pêche:	15-06-90								
	31-10-90								
LAC WILLOW									
N° annexe V:	II-65	Grand corégone)	1 400	Non exploitée					
Lieu:	62-11'N 119-10'W	Touladi)							
Saison de pêche:	15-11-90								
	31-03-91								

Tableau 3A.5 Grand lac des Esclaves, récoltes par régions administratives, 1er novembre 1989 au 31 octobre 1990.

Zone	Espèce	Quota (pb kg)	Hiver (pb kg)	Été (pb kg)	Total (pb kg)
I-ouest	Grand corégone)		190 730	35 109	225 839
	Touladi)	227 300	8 395	1 383	9 778
	Grand brochet		63 153	3 957	67 110
	Inconnu		1 192	38	1 230
	Doré		566	2	568
	TOTAL		264 036	40 489	304 525
I-est	Grand corégone)		45 945	153 544	199 491
	Touladi)	318 200	4 918	19 786	24 704
	Grand brochet		2 318	13 200	15 518
	Inconnu		1 844	16 663	18 507
	Doré		14	3 995	4 009
	TOTAL		55 041	207 188	262 229
II	Grand corégone)		114 334	193 862	308 196
	Touladi)	318 200	2 946	6 555	9 501
	Grand brochet		19 296	3 972	23 268
	Inconnu		380	134	514
	Doré		153	52	205
	TOTAL		137 109	204 575	341 684
III	Grand corégone)		0	40 715	40 715
	Touladi)	45 500	0	176	176
	Grand brochet		0	2 533	2 533
	Inconnu		0	4 324	4 324
	Doré		0	1 036	1 036
	TOTAL		0	48 784	48 784
IV	Grand corégone)		85 691	251 572	337 263
	Touladi)	409 100	1 010	2 409	3 419
	Grand brochet		4 708	27 874	32 582
	Inconnu		1 471	995	2 466
	Doré		2 592	18 574	21 166
	TOTAL		95 472	301 424	396 896

Tableau 3A.5 (suite)

Zone	Espèce	Quota (pb kg)	Hiver (pb kg)	Été (pb kg)	Total (pb kg)
V	Grand corégone)		101 077	104 827	205 904
	Touladi)	363 600	11 668	27 970	39 638
	Grand brochet		6 993	55 477	62 470
	Inconnu		37 927	4 506	42 433
	Doré		22	7 457	7 479
	TOTAL		157 687	200 237	357 924
Total	Grand corégone)		537 779	779 629	1 317 408
	Touladi)	1 681 900	28 937	58 279	87 216
	Grand brochet		96 468	107 013	203 481
	Inconnu		42 814	26 660	69 474
	Doré		3 347	31 116	34 463
	TOTAL		709 345	1 002 697	1 712 042

Remarque: Tous les quotas pour le Grand lac des Esclaves correspondent aux prises combinées de grand corrégone et de touladi.

Tableau 3A.6 Récolte du Grand lac des Esclaves vendue à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et valeurs au débarquement, 1er novembre 1989 au 31 octobre 1990

Espèce	Hiver		Été		Quota annuel	
	Récolte vendue (pb kg)	Valeur débarquée[a] ($)	Récolte vendue (pb kg)	Valeur débarquée[a] ($)	Récolte vendue (pb kg)	Valeur débarquée[a] ($)
Corégone						
Exportation	520 278	604 623	762 527	516 996	1 282 805	1 121 619
Touladi	26 056	34 495	55 636	20 298	81 692	54 793
Grand brochet	87 402	48 939	99 946	57 090	187 348	106 029
Inconnu	43 658	68 917	25 830	40 655	69 488	109 572
Doré	3 463	5 064	30 498	43 248	33 961	48 312
TOTAL	680 857	762 038	974 437	678 287	1 655 294	1 440 325

[a] ne comprend pas les paiements finaux. Consulter l'annexe 1.

Tableau 3A.7 Lac Kakisa
récoltes commerciales
1er novembre 1989 au 31 octobre 1990

Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)
Doré	20 000	19 056
Total		19 056

Tableau 3A.8 Récolte du lac Kakisa vendue à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et valeurs au débarquement
1er novembre 1988 au 31 octobre 1989.

Espèce	Récolte (pb kg)	Valeur Débarquée[a] ($)
Doré	18 369	26 256
Total	18 369	26 256

[a] ne comprend pas les paiements finaux. Consulter l'annexe 1.

Tableau 3A.9

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL
PÊCHE EXPLORATOIRE, 1990-1991

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
EF-90/91-02									
Rivière Abernethy 70-53'N 93-00'W	Omble chevalier	140 mm	1 500	Non exploitée					
EF-90/91-04									
Lac Contwoyto 65-36'N 110-39'W	Touladi	140 mm	2 000	Non exploitée					
Rivière Nakyoktok 68-37'N 110-52'W	Omble chevalier	140 mm	1 500	1 500	5 775 $	PPE	+/- 1%		
Lac non-nomée 68-40'N 111-21'W	Omble chevalier Touladi	140 mm	1 000	Non exploitée					
Lac non-nomée 68-37'N 111-05'W	Omble chevalier Touladi	140 mm	1 000	Non exploitée					
Lac non-nomée (Emagyok) 68-15'N 116-40'W	Touladi	140 mm	500	Non exploitée					
Lac non-nomée (Kikiktalik) 68-11'N 116-20'W	Touladi	140 mm	1 000	Non exploitée					
Lac non-nomée (Île Read) 69-12'N 112-55'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	1 000	3 850 $	PPE	+/- 1%	53 échantillons	G. Low

Tableau 3A.9 (suite)

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL
PÊCHE EXPLORATOIRE, 1990-1991

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
EF-90/91-05									
Lac Krusenstern 69-52'N 93-00'W	Omble chevalier	140 mm	500	Non exploitée					
Lac Hansteen 69-45'N 94-15'W	Omble chevalier (LL)	64 mm	500	Non exploitée					
Lac Netsilik 69-15'N 93-05'W	Grand corégone	140 mm	2 000	Non exploitée					
Lac Tukingayuk 70-02'N 93-07'W	Omble chevalier	140 mm	500	Non exploitée					
Lac non-nomée (Nurraosiurvik) 68-15'N 90-16'W	Omble chevalier	140 mm	500	Non exploitée					
Lac non-nomée (Tinitpayuk) 68-55'N 90-34'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					
EF-90/91-06									
Rivière Back 67-15'N 95-15'W	Omble chevalier	140 mm	2 000	Non exploitée					
Rivière Keleet 67-37'N 97-45'W	Cisco de l'Alaska	64 mm	1 000	Non exploitée					
Rivière non-nomée (Baie McLoughlin) 67-47'N 98-30'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					
Rivière non-nomée (Kuptak, Baie Elliot) 67-32'N 96-26'W	Omble chevalier	140 mm	2 000	Non exploitée					

Tableau 3A.9 (suite)

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL
PÊCHE EXPLORATOIRE, 1990-1991

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Source Valeur au débarquement	Qualité des données	des données	Autres données	Personne ressource
EF-90/91-07									
Keith Arm	Cisco	140 mm	500	0	0 $	ARR	+/- 0%		
(Grand lac de l'Ours)	Touladi	140 mm	500	344 $	922 $	ARR	+/- 3%		
65-20'N 122-15'W									
EF-90/91-08									
Lac Trout	Touladi	140 mm	1 000	52	52 $	ARR	+/- 0%		
60-35'N 121-10'W	Grand corégone	140 mm	1 000	0	0 $				
	Doré	140 mm	500	34	34 $				
EF-90/91-11									
Rivière/Lac non-nommée (Tagioknitak)	Omble chevalier	140 mm	1 500	1 935	5 321 $	PPE	+/- 0%	101 échantillons	G. Low
69-15'N 102-05'W									
EF-90/91-14									
Rivière Burnside	Omble chevalier	140 mm	2 000	Non exploitée					
66-50'N 108-10'W									
EF-90/91-16									
Coppermine	Morue	palangres	1 000	Non exploitée					
67-50'N 115-06'W	Crevettes	seaux	1 000						
	Coquilles St Jacques	dragues	1 000						
	Palourde	grande épuisette	1 000						
	Crabes	trappes	1 000						
	Flétan du Groenland	palangres	1 000						
EF-90/91-17									
Rasmussen	Morue	palangres	1 000	Non exploitée					
68-26'N 94-45'W	Crevettes	seaux	1 000						
	Coquilles St Jacques	dragues	1 000						
	Palourde	grande épuisette	1 000						
	Crabes	trappes	1 000						
	Flétan du Groenland	palangres	1 000						

Tableau 3A.9 (suite)

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL
PÊCHE EXPLORATOIRE, 1990-1991

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
EF-90/91-18									
Baie Shepherd	Morue	palangres	1 000	Non exploitée					
68-47'N 92-37'W	Crevettes	seaux	1 000						
	Coquilles St Jacques	dragues	1 000						
	Palourde	grande épuisette	1 000						
	Crabes	trappes	1 000						
	Flétan du Groenland	palangres	1 000						
Baie Spence	Morue	palangres	1 000	Non exploitée					
69-32'N 93-31'W	Crevettes	seaux	1 000						
	Coquilles St Jacques	dragues	1 000						
	Palourde	grande épuisette	1 000						
	Crabes	trappes	1 000						
	Flétan du Groenland	palangres	1 000						
EF-90/91-25									
Rivière Non-nommée (Kapialtok)	Omble chevalier	140 mm	1 000	10	0 $	PPE	+/- 1%	2 échantillions	G. Low
68-10'N 106-30'W									
EF-90/91-26									
Lac Berens	Grand corégone	140 mm	200	Non exploitée					
60-22'N 110-50'W	Touladi								
Lac Star	Grand corégone	140 mm	200	138	455 $	PPE	+/- 5%	103 échantillons	G. Low
60-20'N 110-46'W	Touladi			157	518 $			100 échantillons	
	Grand brochet			13	29 $				
Lac non-nomée (Jean's)	Grand corégone	140 mm	200	118	390 $	PPE	+/- 5%	104 échantillons	G. Low
60-22'N 110-54'W	Touladi			80	264 $			59 échantillons	
	Grand brochet			2	5 $			1 échantillon	
Lac non-nommée (Mary's)	Grand corégone	140 mm	200	Non exploitée					
60-14'N 111-04'W									

Tableau 3A.9 (suite)

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL
PÊCHE EXPLORATOIRE, 1990-1991

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
EF-90/91-28									
Lac Tern 67-48'N 97-02'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					
Lac Non-nomée (Kugaryuk) 68-10'N 96-42'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					
Lacs Non-nomée (Rivière Maniktokvik-Squirrel) 67-55'N 96-48'W	Omble chevalier	64 mm	1 000	Non exploitée					
EF-90/91-99									
Lac Non-nomée (Lac Swan) 66-47'N 108-10'W	Omble chevalier	140 mm	--	1 150	3 810 $	PPE	+/- 0%	100 échantillons	G. Low
Lac Non-nomée (Lac Fishing) 66-41'N 107-52'W	Omble chevalier	140 mm	--	454	1 503 $	PPE	+/- 0%	50 échantillons	G. Low

Tableau 3A.10 Région de l'Arctique sud et central, ventes de permis de pêche commerciale par communauté, 1990-1991.

Communauté	Résident		Non-résident		Total	
	Permis vendus	pêcheurs	Permis vendus	pêcheurs	Permis vendus	pêcheurs
Cambridge Bay	33	26	0	0	33	26
Coppermine	7	7	0	0	7	7
Fort Norman	0	0	0	0	0	0
Fort Smith	0	0	0	0	0	0
Gjoa Haven	0	0	0	0	0	0
Hay River	144	140	2	2	146	142
Pelly Bay	13	12	0	0	13	12
Spence Bay	13	13	0	0	13	13
Yellowknife	20	19	0	0	20	19
Total	230	217	2	2	232	219

Tableau 3A.11 Région de l'Arctique sud et central, permis d'exploitation pour le Grand lac des Esclaves, 1990-1991.

	Catégorie A		Catégorie B	
	Été	Hiver	Été	Hiver
Nombre disponible	28	32	61	49
Nombre délivré	23	32	61	49
Nombre en exploitation	19	31	49	39

B. RÉCOLTE DE MAMMIFÈRES MARINS

Tableau 3B.1 Région de l'Arctique sud et central, récoltes de mammifères marins[a] par espèce et par communauté, 1990-1991.

Communauté	Espèce	Quantité débarquée	Source des données	Qualité des données
Bathurst Inlet	Béluga	0	ARR	s.o.
	Narval	0	ARR	s.o.
	Morse	0	ARR	s.o.
Cambridge Bay	Béluga	0	ARR	s.o.
	Narval	0	ARR	s.o.
	Morse	0	ARR	s.o.
Coppermine	Béluga	0	ARR	s.o.
	Narval	0	ARR	s.o.
	Morse	0	ARR	s.o.
Gjoa Haven	Béluga	0	ARR	s.o.
	Narval	0	ARR	s.o.
	Morse	0	ARR	s.o.
Pelly Bay	Béluga	0	ARR	s.o.
	Narval	0	ÉTI	s.o.
	Morse	0	ARR	s.o.
Spence Bay	Béluga	0	ARR	s.o.
	Narval	0	ÉTI	s.o.
	Morse	0	ARR	s.o.
Totaux, région de l'Arctique sud et central	Béluga	0		
	Narval	0		
	Morse	0		

[a] Les quantités correspondent à la récolte débarquée sans correction pour les bêtes perdues.

s.o. = sans objet

C. PÊCHE SPORTIVE

Tableau 3C.1 Grand lac de l'Ours, programme de journal du pêcheur, taux de participation, été 1990.

Nombre d'invités	642
Nombre de journaux retournés	451
Nombre de journaux complétés correctement	374
Taux de participation	58%

Tableau 3C.2 Grand lac de l'Ours, programme de journal du pêcheur, comparaison des résultats de 4 années.

	1987	1988	1989	1990
Nombre d'invité	1 319	1 145	961	642
Taux de participation	37%	65%	65%	58%
Jours de pêche par répondant	5.5	5.5	5.8	5.6
Total estimatif des jours de pêche	7 255	6 298	5 574	3 595
Prises par heure de pêche				
- Touladi	1.26	1.16	1.29	1.21
- Grand brochet	3.41	3.32	2.55	2.97
- Omble arctique	3.28	3.48	2.48	3.16
- Total	1.44	1.39	1.41	1.37
Récolte estimative				
- Touladi	8 955	7 058	5 995	3 921
- Grand brochet	360	374	365	274
- Omble arctique	2 756	2 294	1 425	741
- Autre	45	45	0	8
- Total	12 088	8 771	7 776	4 944

[a] les activités de pêche et les récoltes ont été plus faibles en 1990 étant donné qu'un camp a été fermé toute la saison et qu'un autre n'a été ouvert que durant la moitié de la saison.

Tableau 3C.3 Grand lac de l'Ours, programme du journal du pêcheur, effort de pêche déclarés[a] pour l'omble chevalier au cours d'excursions par avion[b].

	1987	1988	1989	1990
Nombre de répondants	194	358	254	200
Pourcentage du nombre total répondants	36%	45%	36%	44%
Nombre total de jours de pêche	252	529	395	280
Nombre total d'heures de pêche	1 196	2 749	2 057	1 567
Prises totales	966	2 303	2 135	1 936
Récolte	295	543	435	378

[a] L'insuffisance des renseignements concernant les excursions par avion, n'a pas permis d'estimer l'effort de pêche total et la récolte totale pour l'omble chevalier.

[b] La plupart des excursions par avion ont eu pour destination les rivières Coppermine, Tree et Kugaryuak.

Tableau 3C.4 Camps du lac Blachford, programme de journal du pêcheur, taux de participation, été 1990.

Nombre total estimatif de jours-invités	505
Journaux retournés	68
Nombre de jours-invités pour les pêcheurs répondants	244
Pourcentage du nombre total estimatif de jours-invités échantillonnés dans les journaux	48%

Tableau 3C.5 Camps du lac Blachford, programme de journal du pêcheur, évolution des réponses.

	1983	1984	1985	1986	1987	1988[a]	1989	1990
Journaux retournés	135	59	67	55	55	56	102	68
Jours de pêche active déclarés	357	174	184	175	146	166	279	183
Jours de pêche par journal (moyenne)	2.6	2.9	2.7	3.2	2.7	3.0	2.7	2.7
Prises par heure de pêche								
- Touladi	0.72	0.56	0.68	0.82	0.62	0.74	0.84	0.52
- Grand brochet	1.47	1.79	1.68	2.17	1.21	0.97	1.55	1.45
- Total	0.88	0.78	0.87	1.22	0.81	0.77	1.00	1.01
Récolte estimative								
- Touladi	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	282	206	281
- Grand brochet	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	71	55	207
- Autres	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2	71	89
- Total	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	355	332	577

[a] L'année 1988 a été la première année où la quantité et la précision des renseignements, sur le nombre de jours-invités pour l'ensemble des invités, ont permis de faire des estimations de la récolte.

SECTION 4
RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE

FIGURE 4

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE

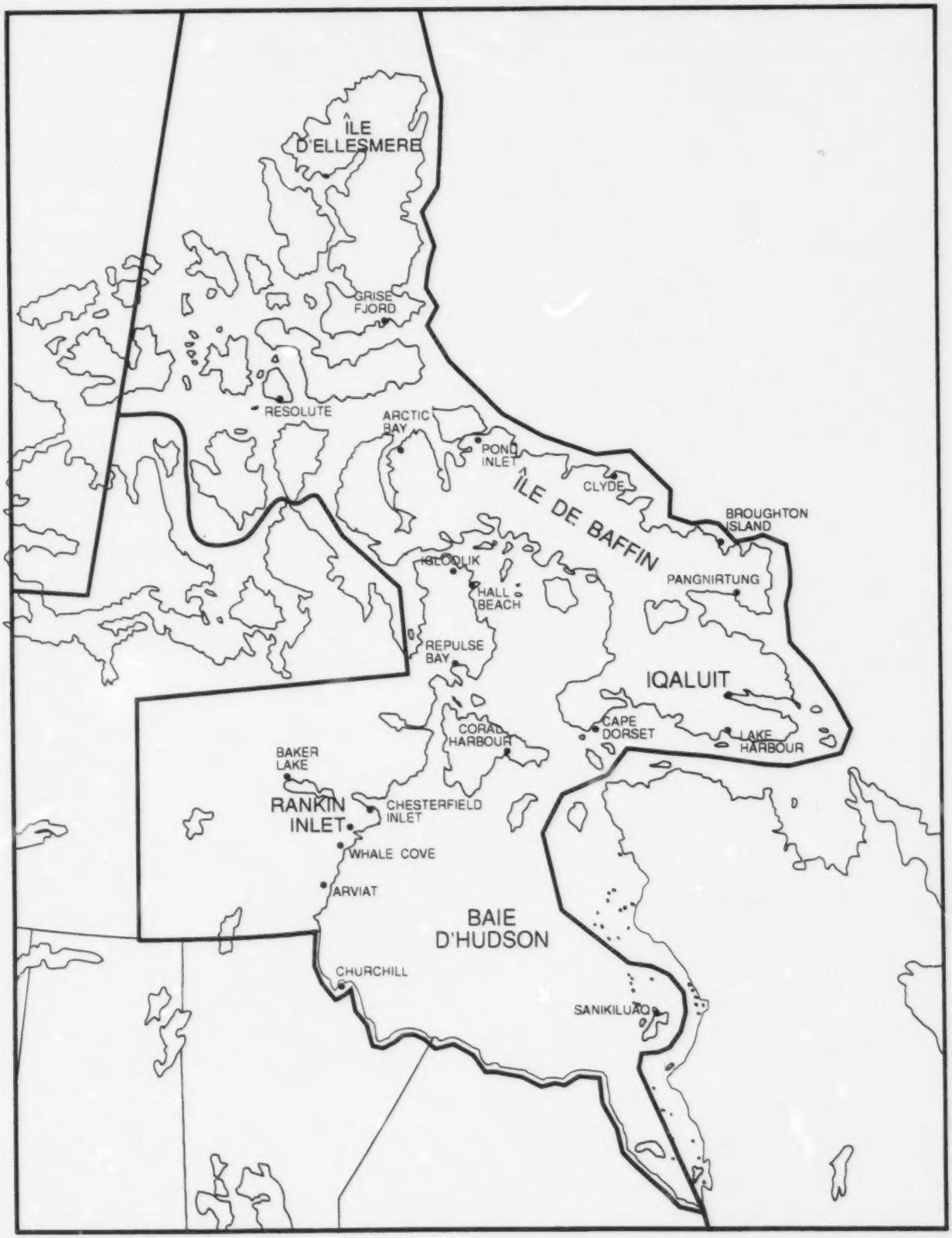

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, POINTS SAILLANTS DES DONNÉES, 1990-1991

Pêches commerciale et exploratoire

- 64 étendues d'eau ouvertes à la pêche commerciale selon l'annexe V du Règlement de pêche des T.N.-O. ont été crées.
- 36 étendues d'eau ont été exploitées, dont 2 n'étaient pas ouvertes.
- 487 permis de pêche commerciale vendus à 377 pêcheurs dans 17 communautés de l'est de l'Arctique.
- 28 étendues d'eau ouvertes à la pêche exploratoires d'omble chevalier, dont 17 ont été exploitées.
- 4 licences à la pêche exploratoire ont été émies à 4 pêcheurs marines, tous ont été exploitées
- Quantité totale débarquée pour les pêches commerciale et exploratoire de 228 775 kg; valeur au débarquement de 466 264 $.
- Principale espèces commerciales dans les déclarations de ventes: flétan du Groenland (61% des quantités débarquées) et omble chevalier (35%).

Pêche sportive

- 1 709 permis de pêche sportive vendus, dont 686 permis à des résidents, 553 à d'autres résidents canadiens et 470 à des non-résidents.
- 15 camps disposant de 249 lits au total.

Récoltes de mammifères marins

- Les récolte débarquées de mammifères marins ont été composées de 411 bélugas, de 275 narvals et de 375 morses.

A. PÊCHES COMMERCIALE ET EXPLORATOIRE

Tableau 4A.1 Région de l'est de l'Arctique, pêche commerciale de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement, par espèce, 1990-1991.

Espèce	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement ($)
Omble chevalier	66 774	208 963
Grand corégone	500	1 625
Total	67 274	210 588

Tableau 4A.2 Région de l'est de l'Arctique, pêche exploratoire, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1990-1991.

Espèce	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement ($)
Omble chevalier	12 660	42 526
Coquilles St. Jacques	8 000	8 000
Flétan du Groenland	140 791	205 000
Palourde	50	150
Total	161 501	255 676

Tableau 4A.3

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT CENTRAL ET DE BAFFIN
PÊCHE COMMERCIALE D'OMBLE CHEVALIER PAR COMMUNAUTÉ
1990-1991

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau		Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
ARCTIC BAY									
RIVIÈRE SAPUTING									
N° annexe V:	VI-45	Omble chevalier	9 100	6 195	12 488 $	BDV	+10%		
Lieu:	70-47'N 84-56'W								
Saison de pêche:	15-04-90								
	31-03-91								
BROUGHTON ISLAND									
LAC CIRCLE									
N° annexe V:	VI-8	Omble chevalier	3 400	Non exploitée					
Lieu:	66-32'N 64-10'W	(LL)							
Saison de pêche:	26-11-90								
	31-03-91								
RÉGION FJORD PADLE									
N° annexe V:	VI-35	Omble chevalier	3 600	0	0 $				
Lieu:	66-55'N 63-25'W								
Saison de pêche:	01-06-90								
	31-10-90								
FJORD NUDLUNG									
N° annexe V:	VI-32	Omble chevalier	4 500	142	470 $	BDV	+ 40%		
Lieu:	68-17'N 67-45'W								
Saison de pêche:	01-06-89								
	31-03-90								

Tableau 4A.3 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT CENTRAL ET DE BAFFIN
PÊCHE COMMERCIALE D'OMBLE CHEVALIER PAR COMMUNAUTÉ
1990-1991

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau		Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
CLYDE									
LAC AYR									
N° annexe V:	VI-4	Omble chevalier (LL)	6 800	Non exploitée					
Lieu:	70-24'N 70-15'W								
Saison de pêche:	15-04-90 31-03-91								
RIVIÈRE et LAC CAPE ADAIR									
N° annexe V:	VI-7	Omble chevalier	2 300	Non exploitée					
Lieu:	71-27'N 72-00'W								
Saison de pêche:	15-04-90 31-03-91								
RÉGION FJORD SAM FORD									
N° annexe V:	VI-44	Omble chevalier	3 600	228	741 $	ARR	+ 20%		
Lieu:	70-25'N 71-40'W								
Saison de pêche:	15-04-90 31-03-91								
RIVIÈRE et LAC NON-NOMMÉE (Fjord Dexterity)									
N° annexe V:	VI-58	Omble chevalier	900	610	1 879 $	BVD	+ 20%		
Lieu:	71-06'N 72-45'W								
Saison de pêche:	15-04-90 31-03-91								
RIVIÈRE et LAC NON-NOMMÉE (Fjord Dexterity)									
N° annexe V:	VI-59	Omble chevalier	500	500	1 540 $	BDV	+ 20%		
Lieu:	71-12'N 72-40'W								
Saison de pêche:	15-04-90 31-03-91								

Tableau 4A.3 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT CENTRAL ET DE BAFFIN
PÊCHE COMMERCIALE D'OMBLE CHEVALIER PAR COMMUNAUTÉ
1990-1991

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau		Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
CLYDE (suite)									
RIVIÈRE NON-NOMMÉE (Nord de Cape Raper)									
N° annexe V:	VI-56	Omble chevalier	1 400	Non exploitée					
Lieu:	69-55'N 67-06'W								
Saison de pêche:	15-04-90								
	31-03-91								
IGLOOLIK et HALL BEACH									
RÉGION BAIE EQUE									
N° annexe V:	VI-14	Omble chevalier	900	Non exploitée					
Lieu:	70-26'N 83-40'W								
Saison de pêche:	26-11-90								
	31-03-91								
LAC ERCHSEN (Ravn Riviere)									
N° annexe V:	VI-15	Omble chevalier	9 100	Non exploitée					
Lieu:	70-40'N 80-40'W								
Saison de pêche:	26-11-90								
	31-03-91								
RIVIÈRE GIFFORD									
N° annexe V:	VI-18	Omble chevalier	3 600	5 045	13 874 $	ARR	+ 20%	échantillons	G. Carder
Lieu:	70-26'N 83-40'W								
Saison de pêche:	30-06-90								
	31-03-91								
LAC HALL									
N° annexe V:	VI-19	Omble chevalier	9 000	5 000	13 750 $	ARR	+ 40%		
Lieu:	68-41'N 82-17'W								
Saison de pêche:	26-11-90								
	31-03-91								

Tableau 4A.3 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT CENTRAL ET DE BAFFIN
PÊCHE COMMERCIALE D'OMBLE CHEVALIER PAR COMMUNAUTÉ
1990-1991

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
IGLOOLIK et HALL BEACH (suite)								
RIVIÈRE et LAC ISORTOG N° annexe V: VI-23 Lieu: 70-07'N 76-30'W Saison de pêche: 26-11-90 31-03-91	Omble chevalier	5 000	Non exploitée					
RIVIÈRE KUKALUK N° annexe V: VI-26 Lieu: 70-12'N 81-55'W Saison de pêche: 01-11-89 30-03-90	Omble chevalier	3 600	Non exploitée					
RIVIÈRE RAVN N° annexe V: VI-42 Lieu: 70-30'N 79-50'W Saison de pêche: 01-04-90 31-03-91	Omble chevalier (LL)	9 100	462	1 271 $	BVD	+ 20%		
RIVIÈRE ROWLEY N° annexe V: VI-43 Lieu: 70-23'N 77-12'W Saison de pêche: 26-11-90 31-03-91	Omble chevalier	5 000	Non Exploitée					
RIVIÈRE et LAC NON NOMMÉE N° annexe V: VI-62 Lieu: 70-21'N 78-24'W Saison de pêche: 26-11-90 31-03-91	Omble chevalier	2 500	Non Exploitée					
RIVIÈRE et LAC WHYTE N° annexe V: VI-50 Lieu: 70-10'N 84-42'W Saison de pêche: 26-11-90 31-03-91	Omble chevalier	900	Non Exploitée					

Tableau 4A.3 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT CENTRAL ET DE BAFFIN
PÊCHE COMMERCIALE D'OMBLE CHEVALIER PAR COMMUNAUTÉ
1990-1991

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau		Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
IQALUIT (Frobisher Bay)									
LAC NETTLING									
N° annexe V:	VI-31	Omble chevalier	22 700	5 172	17 326 $	BDV	+ 5%	prises/effort	D. Pike
Lieu:	66-33'N 71-00'W								
Saison de pêche:	01-08-90								
	31-03-91								
LAC QUALLUATIK									
N° annexe V:	VI-41	Omble chevalier	700	570	1 853 $	BDV	+ 20%		
Lieu:	63-46'N 65-07'W								
Saison de pêche:	-- -- --								
	-- -- --								
PANGNIRTUNG									
LAC IKALUIT (Kipisa)									
N° annexe V:	VI-25	Omble chevalier	1 400	1 182	3 900 $	ARR	+ 10%	100 échantillons	D. Pike
Lieu:	65-02'N 67-07'W								
Saison de pêche:	01-11-90								
	31-03-91								
FJORD IQALUJJUAG									
N° annexe V:	VI-52	Omble chevalier	1 400	1 100	3 630 $	ARR	+ 10%		
Lieu:	65-43'N 64-51'W								
Saison de pêche:	24-08-90								
	30-11-90								
ESTUAIRE IRVINE (Région Rivière McKeand)									
N° annexe V:	VI-22	Omble chevalier	4 500	4 492	14 600 $	ARR	+ 10%		
Lieu:	65-30'N 68-00'W								
Saison de pêche:	26-11-90								
	31-03-91								

Tableau 4A.3 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT CENTRAL ET DE BAFFIN
PÊCHE COMMERCIALE D'OMBLE CHEVALIER PAR COMMUNAUTÉ
1990-1991

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
PANGNIRTUNG (suite)								
FJORD KINGNAIT N° annexe V: VI-24 Lieu: 66-53'N 64-18'W Saison de pêche: 26-11-90 / 31-03-91	Omble chevalier	1 000	1 000	3 250 $	BDV	+ 10%	100 échantillons	
POND INLET								
RÉGION DU ESTUAIRE COUTTS N° annexe V: VI-11 Lieu: 72-04'N 75-06'W Saison de pêche: 15-04-90 / 31-03-91	Omble chevalier	900	Non exploitée					
RIVIÈRE IKALUIT (Tay Sound) N° annexe V: VI-20 Lieu: 71-58'N 79-15'W Saison de pêche: 26-11-90 / 10-12-90	Omble chevalier	2 300	2 300	6 325 $	ARR	+ 20%		
RIVIÈRE et LAC PAQUET BAY N° annexe V: VI-37 Lieu: 71-38'N 77-20'W Saison de pêche: 15-04-90 / 31-03-91	Omble chevalier	1 000	409	1 125 $	ARR	+ 10%		
RIVIÈRE TUGAAT N° annexe V: VI-48 Lieu: 72-03'N 80-40'W Saison de pêche: 15-04-90 / 31-03-91	Omble chevalier	1 000	329	905 $	ARR	+ 10%		

Tableau 4A.3 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT CENTRAL ET DE BAFFIN
PÊCHE COMMERCIALE D'OMBLE CHEVALIER PAR COMMUNAUTÉ
1990-1991

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
RESOLUTE								
LAC STANWELL-FLETCHER								
N° annexe V: VI-33	Omble chevalier	6800	2 663	14 647 $	ARR	+ 20%		
Lieu: 72-39'N 94-41'W								
Saison de pêche: -- -- --								
-- -- --								

Tableau 4A.4

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT DE KEEWATIN,
PÊCHE COMMERCIALE PAR COMMUNAUTÉ
1990-1991

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
ARVIAT								
RIVIÈRE COPPERMEEDLE N° annexe V: V-20 Lieu: 61-52'N 93-37'W Saison de pêche: 01-06-90 / 31-03-91	Omble chevalier	4 500	3 027	10 575 $	BDV	+ 10%	échantillons	D. Pike
RÉGION ESKIMO POINT N° annexe V: V-28 Lieu: 61-07'N 94-04'W Saison de pêche: 01-06-90 / 31-10-90	Omble chevalier	4 500	295	970 $	BDV	+ 10%	échantillons	D. Pike
RIVIÈRE MAGUSE N° annexe V: V-45 Lieu: 61-17'N 94-03'W Saison de pêche: 01-06-90 / 31-10-90	Omble chevalier	4 500	386	1 439 $	BDV	+ 10%		
POINTE SANDY N° annexe V: V-66 Lieu: 61-45'N 93-18'W Saison de pêche: 01-06-90 / 31-10-90	Omble chevalier	900	960	3 577 $	BDV	+ 10%	17 échantillons	D. Pike
RIVIÈRE WALLACE N° annexe V: V-76 Lieu: 61-36'N 93-40'W Saison de pêche: 01-06-90 / 31-10-90	Omble chevalier	2 300	206	680 $	BDV	+ 10%		

Tableau 4A.4 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT DE KEEWATIN,
PÊCHE COMMERCIALE PAR COMMUNAUTÉ
1990-1991

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau		Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
BAKER LAKE									
LAC BAKER									
N° annexe V:	V-3	Grand corégone	22 700	500	1 625 $	AP	+ 100%		
Lieu:	64-00'N 96-00'W	Touladi							
Saison de pêche:	01-04-90								
	31-03-91								
LAC GARRY									
N° annexe V:	V-31	Grand corégone	7 600	Non exploitée					
Lieu:	66-00'N 100-00'W	Touladi							
Saison de pêche:	01-04-90								
	31-03-91								
POINTE STONY									
N° annexe V:	V-72	Omble chevalier	6 800	500	1 625 $	AP	+\-50%	récolte estimée	
Lieu:	63-54'N 92-45'W								
Saison de pêche:	01-06-90								
	31-10-90								
CHESTERFIELD INLET									
CHESTERFIELD INLET (Baie Fish)									
N° annexe V:	V-16	Omble chevalier	4 600	1 973	5 551 $	BDV	+ 10%	échantillons	G. Carder
Lieu:	63-18'N 90-45'W								
Saison de pêche:	01-06-90								
	31-10-90								
HAVRE MERLE									
N° annexe V:	V-48	Omble chevalier	2 300	Non exploitée					
Lieu:	63-42'N 91-24'W								
Saison de pêche:	01-04-90								
	31-03-91								
BAIE RANGER SEAL									
N° annexe V:	V-63	Omble chevalier	9 100	Non exploitée					
Lieu:	63-45'N 91-40'W								
Saison de pêche:	01-04-90								
	31-10-91								

Tableau 4A.4 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT DE KEEWATIN,
PÊCHE COMMERCIALE PAR COMMUNAUTÉ
1990-1991

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
CHESTERFIELD INLET (suite)								
BAIE ROBIN HOOD								
N° annexe V: V-65	Omble chevalier	6 800	Non exploitée					
Lieu: 63-45'N 92-02'W								
Saison de pêche: 01-06-90								
31-03-91								
BAIE STEEP BANK								
N° annexe V: V-71	Omble chevalier	4 500	Non exploitée					
Lieu: 63-36'N 91-37'W								
Saison de pêche: 01-04-90								
31-03-91								
CHURCHILL								
RÉGION RIVIÈRE CHURCHILL								
N° annexe V: V-17	Omble chevalier	500	400	1 300 $	AP	+ 50%		
Lieu: 58-47'N 94-12'W	Grand corégone	500	0	0 $				
Saison de pêche: 01-06-90	Cisco de lac	500	0	0 $				
31-10-90								
CORAL HARBOUR								
RÉGION RIVIÈRE CLEVELAND								
N° annexe V: V-19	Omble chevalier	6 100	Non exploitée					
Lieu: 65-10'N 84-48'W								
Saison de pêche: 01-06-90								
31-03-91								
RÉGION RIVIÈRE THOMSEN (Baie Duke of York)								
N° annexe V: V-75	Omble chevalier	4 200	Non exploitée					
Lieu: 65-28'N 85-16'W								
Saison de pêche: 01-06-90								
31-03-91								

Tableau 4A.4 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT DE KEEWATIN,
PÊCHE COMMERCIALE PAR COMMUNAUTÉ
1990-1991

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
RANKIN INLET								
LAC BAKER FORELAND N° annexe V: V-4 Lieu: 62-51'N 90-55'W Saison de pêche: 01-06-90 31-10-90	Omble chevalier	4 600	1 690	4 986 $	BDV	+ 10%	échantillons	D. Pike
ESTUAIRE CORBETT N° annexe V: V-21 Lieu: 62-28'N 92-20'W Saison de pêche: 01-04-90 31-03-91	Omble chevalier	4 500	1 733	5 754 $	BDV	+ 10%	échantillons	D. Pike
RIVIÈRE HANWAY N° annexe V: V-36 Lieu: 63-33'N 92-22'W Saison de pêche: 15-11-90 31-03-91	Omble chevalier	2 300	Non exploitée					
LAC KAMINURIAK N° annexe V: V-42 Lieu: 62-55'N 95-30'W Saison de pêche: 01-06-90 30-09-90	Grand corégone) Touladi)	1 000	Non exploitée					
RIVIÈRE NON-NOMMÉE N° annexe V: V-83 Lieu: 63-32'N 92-35'W Saison de pêche: 15-11-90 31-03-91	Omble chevalier	6 800	Non exploitée					

Tableau 4A.4 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT DE KEEWATIN,
PÊCHE COMMERCIALE PAR COMMUNAUTÉ
1990-1991

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
REPULSE BAY								
BAIE BENNETT, BAIE WAGER N° annexe V: V-8 Lieu: 65-55'N 89-40'W Saison de pêche: 01-10-90 31-03-91	Omble chevalier	2 300	Non exploitée					
RIVIÈRE BROWN N° annexe V: V-13 Lieu: 65-55'N 90-55'W Saison de pêche: 01-06-90 31-03-91	Omble chevalier	6 800	Non exploitée					
RIVIÈRE CURTIS (Baie Committee) N° annexe V: IV-7 Lieu: 67-12'N 87-28'W Saison de pêche: 01-10-90 31-03-91	Omble chevalier	4 500	225	619 $	BVD	+ 10%		
RÉGION BAIE GORE N° annexe V: V-34 Lieu: 66-21'N 84-25'W Saison de pêche: 01-06-90 31-03-91	Omble chevalier	3 600	Non exploitée					
RÉGION BAIE HAVILAND N° annexe V: V-37 Lieu: 66-31'N 85-25'W Saison de pêche: 01-06-90 31-03-91	Omble chevalier	6 800	Non exploitée					
RIVIÈRE NORTH POLE N° annexe V: V-51 Lieu: 66-32'N 86-45'W Saison de pêche: 01-06-90 31-03-91	Omble chevalier	2 300	106	291 $	BDV	+ 10%		

Tableau 4A.4 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT DE KEEWATIN,
PÊCHE COMMERCIALE PAR COMMUNAUTÉ
1990-1991

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau		Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
REPULSE BAY (suite)									
RIVIÈRE PIKSIMAK (Havre Douglas)									
N° annexe V:	V-58	Omble chevalier	2 300	Non exploitée					
Lieu:	63-37'N 88-25'W								
Saison de pêche:	01-06-90								
	31-03-91								
RIVIÈRE SNOWBANK									
N° annexe V:	V-69	Omble chevalier	2 300	Non exploitée					
Lieu:	65-54'N 86-30'W								
Saison de pêche:	01-10-90								
	31-03-91								
WHALE COVE									
RIVIÈRE FERGUSON									
N° annexe V:	V-29	Omble chevalier	13 600	8 696	28 199 $	BDV	+ 10%	échantillons	D. Pike
Lieu:	62-04'N 93-20'W								
Saison de pêche:	01-06-90								
	31-10-91								
BAIE MISTAKE									
N° annexe V:	V-49	Omble chevalier	2 300	75	244 $	BDV	+ 10%		
Lieu:	62-10'N 92-57'W								
Saison de pêche:	01-06-90								
	31-10-90								
BAIE PISTOL									
N° annexe V:	V-59	Omble chevalier	2 300	1 344	4 371 $	BDV	+ 10%		
Lieu:	62-28'N 92-44'W								
Saison de pêche:	01-06-90								
	31-10-90								

Tableau 4A.4 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT DE KEEWATIN,
PÊCHE COMMERCIALE PAR COMMUNAUTÉ
1990-1991

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
WHALE COVE (suite)								
RIVIÈRE NON-NOMMÉE N° annexe V: V-81 Lieu: 61-33'N 93-50'W Saison de pêche: 01-08-90 01-09-90	Omble chevalier	2 300	Non exploitée					
RIVIÈRE NON-NOMMÉE N° annexe V: V-82 Lieu: 61-57'N 93-22'W Saison de pêche: 01-06-90 31-10-90	Omble chevalier	2 300	Non exploitée					
BAIE WILSON N° annexe V: V-79 Lieu: 62-18'N 92-53'W Saison de pêche: 01-06-89 31-10-89	Omble chevalier	8 000	7 759	25 208 $	BDV	+ 10%	échantillons	D. Pike

Tableau 4A.5

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE,
PÊCHE EXPLORATOIRE, 1990-1991

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
EF-90/91-01 Lac Non-nommée 62-10'N 67-22'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					
Lac Non-nommée (Estuaire Bond) 62-15'N 67-39'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					
Lac Non-nommée (est du crique Gammarus) 61-58'N 66-25'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					
EF-90/91-03 Lac Non-nommée (crique Frenchman) 63-03'N 65-12'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					
Lac Non-nommée (Loks Land) 62-27'N 64-42'W	Omble chevalier	140 mm	1 500	0	0				
EF-90/91-13 Lac Naulingniarvik 67-52'N 82-05'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					
Lac Non-Nommée (Tasirjuarusiq) 67-42'N 81-33'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					
EF-90/91-22 Lac Non-nommée (Ikpit) 65-26'N 67-38'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	600	1 980 $	PPE	+ 10%		
EF-90/91-23 Lac Non-nommée (Qanayutuk) 65-21'N 67-32'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	900	2 970 $	PPE	+ 10%		

Tableau 4A.5 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE,
PÊCHE EXPLORATOIRE, 1990-1991

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
EF-90/91-24									
Lac / Rivière Brown 63-57'N 94-16'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	144	468 $	PPE	+/- 5%		
Lac Non-Nommée (1) (Baie Cross) 63-47'N 93-32'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					
Lac Non-Nommée (2) (Baie Cross) 63-43'N 93-20'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					
Lac Non-Nommée (3) (Baie Cross) 63-46'N 93-15'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					
EF-90/91-27									
Lac Ivisarak 70-34'N 86-20'W	Omble chevalier	140 mm	2 000	1 202	3 797 $	PPE	+ 20%		
Rivière Magda 71-39'N 84-37'W	Omble chevalier	140 mm	2 000	2 245	6 926 $	PPE	+ 10%		
Lac Navarana 70-29'N 87-09'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploité					
Lac Non-nommée (Ikikeesarjuk) 71-12'N 87-22'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	1 051	3 242 $	PPE	+ 10%		

Tableau 4A.5 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE,
PÊCHE EXPLORATOIRE, 1990-1991

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
EF-90/91-29									
Estuaire Ross 67-09'N 87-16'W	Omble chevalier	140 mm	2 500	448	1 232 $	PPE	± 10%		
Rivière Tasirjuaq 67-04'N 84-52'W	Omble chevalier	140 mm	2 500	1 558	4 284 $	PPE	± 10%		
EF-90/91-30									
Lac Nauliniavik 65-13'N 63-50'W	Omble chevalier	140 mm	1 500	1 470	4 778 $	PPE	± 10%		
Lac Opingivik 65-14'N 67-22'W	Omble chevalier	140 mm	1 400	90	293 $	PPE	± 10%		
Lac Non-Nommée (Anaktunjuit) 65-17'N 64-05'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	758	2 464 $	PPE	± 10%		
Lac Non-Nommée (Anguyatutit) 65-05'N 63-42'W	Omble chevalier	140 mm	1 500	0	0 $	PPE	± 0%		
Lac Non-Nommée (Ijaravung) 66-43'N 67-48'W	Omble chevalier	140 mm	1 500	1 502	4 882 $	PPE	± 10%		

Tableau 4A.5 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE,
PÊCHE EXPLORATOIRE, 1990-1991

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
Lac Non-nommée (Kangijavala) 66-13'N 68-50'W	Omble chevalier	140 mm	1 500	3	0 $	PPE	+ 0%		
Lac Non-nommée (Tasiqalluq) 64-47'N 66-31'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					
Lac Non-nommée (Qasigiat)(Fiord Ptarmigan) 64-37'N 66-19'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	680	2 210 $	PPE	+ 10%		
EF-90/91-32									
Lac Non-Nommée (Sapujjuat) 64-35'N 75-54'W	Omble chevalier	140 mm	1 500	9	0 $	PPE	+ 0%		

Tableau 4A.6

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE,
PÊCHE EXPLORATOIRE DES MAMMIFÈRES MARINS,
1990-1991

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Source Valeur au débarquement	Qualité des données	des données	Autres données	Personne ressource
EF-90/91-01 Cumberland Sound	Coquilles St. Jacques	dragues	100 000	8 000	8 000 $	AP	+/- 20%		
EF-90/91-12 Estuaire Admiralty	Palourdes	grande épuisette	5 000	50	150 $	ARR	+/- 20%	échantillons PUE	D. Pike
EF-90/91-19 Baie Frobisher	Flétan du Groenland	palangres	5 000	5	0 $	AP	+/- 10	20 échantillion PUE	D. Pike
	Morue de L'Atlantique	palangres	5 000	0	0 $	AP			
	Crevettes	seaux	5 000	2	0 $	AP			
	Coquilles St. Jacques	dragues	5 000	600	600 $	AP			
EF-90/91-31 Cumberland Sound	Flétan du Groenland	palangres	300 000	139 288	137 852 $	BDV	+/- 10%	50 échantillons PUE	D. Pike

Tableau 4A.7 Région de l'est de l'Arctique, ventes de permis de pêche commerciale par communauté, 1990-1991

Communauté	Résident		Non-résident		Total	
	Permis vendus	pêcheurs	Permis vendus	pêcheurs	Permis vendus	pêcheurs
Arctic Bay	26	26	0	0	26	26
Arviat	159	94	0	0	159	94
Baker Lake	14	12	0	0	14	12
Broughton Island	6	5	0	0	6	5
Cape Dorset	7	6	0	0	7	6
Chesterfield Inlet	17	17	0	0	17	17
Churchill	0	0	12	12	12	12
Clyde	20	16	0	0	20	16
Coral Harbour	9	8	0	0	9	8
Hall Beach	22	22	0	0	22	22
Igloolik	9	8	0	0	9	8
Iqaluit	2	2	0	0	2	2
Pangnirtung	60	48	0	0	60	48
Pond Inlet	14	10	0	0	14	10
Rankin Inlet	29	27	0	0	29	27
Repulse Bay	14	13	0	0	14	13
Resolute Bay	0	0	0	0	0	0
Whale Cove	67	51	0	0	67	51
Total	475	365	12	12	487	377

B. RÉCOLTES DE MAMMIFÈRES MARINS

Tableau 4B.1 Région de l'est de l'Arctique, récoltes de mammifères marins par zone et par espèce, 1990-1991.

Zone	Béluga	Narval	Morse
Extrême Arctique	47	253	214
Île de Baffin (sud)/ Détroit d'Hudson	98	5	88
Baie d'Hudson (ouest)	246	17	68
Baie d'Hudson (est)	20	0	5
Total	411	275	375

Tableau 4B.2 Région de l'est de l'Arctique, récoltes de mammifères marins par espèce et par communauté, 1990-1991

Zone Comunauté	Espèce	Quantité débarquée	Source des données	Qualité des données	Années ayant servies à établir la MCA
<u>High Arctic</u>					
Arctic Bay	Béluga	0	ARR	s.o.	
	Narval	67	ÉTI	+ 10%	
	Morse	1	ARR	+ 500	
Broughton Island	Béluga	0	ARR	s.o.	
	Narval	50	ÉTI	+ 10%	
	Morse	10	MCA	5 - 15	1985-1989
Clyde	Béluga	0	MCA	0 - 1	1984-87, 1989
	Narval	26	ÉTI	+ 10%	
	Morse	1	MCA	0 - 3	1985-1989

. . . suite

Tableau 4B.2 (suite)

Zone Comunauté	Espèce	Quantité débarquée	Source des données	Qualité des données	Années ayant servies à établir la MCA
High Arctic (suite)					
Cresswell Bay	Béluga	9	MCA	0 - 20	1984-88
	Narval	12	ÉTI	+ 50%	
	Morse	0	-	s.o.	- Pas de données historiques
Grise Fiord	Béluga	0	ARR	s.o	
	Narval	19	ÉTI	+ 10%	
	Morse	19	ARR	+ 10%	
Hall Beach	Béluga	11	MCA	1 - 21	1984-88
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	74	MCA	26 - 110	1984-88
Igloolik	Béluga	21	MCA	7 - 50	1985-89
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	104	MCA	63 - 125	1985-89
Pond Inlet	Béluga	1	ARR	+ 500%	
	Narval	69	ÉTI	+ 10%	
	Morse	0	ARR	s.o.	
Resolute Bay	Béluga	5	MCA	0 - 12	1985-1989
	Narval	10	ÉTI	+ 10%	- voir Cresswell Bay
	Morse	5	MCA	2 - 8	1982,1986-89
South Baffin/Détroit d'Hudson					
Cape Dorset	Béluga	39	ARR	+ 30%	
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	24	ARR	+ 20%	
Iqaluit	Béluga	2	AP	+ 20%	
	Narval	3	ÉTI	+ 10%	
	Morse	16	MCA	4 - 29	1985-89
Lake Harbour	Béluga	21	ARR	+ 10%	
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	8	ARR	+ 30%	
Pangnirtung	Béluga	36	ARR	+ 20%	
	Narval	2	ÉTI	+ 10%	
	Morse	40	ARR	+ 50%	

. . . suite

Table 4B.2 (suite)

Zone Comunauté	Espèce	Quantité débarquée	Source des données	Qualité des données	Années ayant servies à établir la MCA
West Hudson Bay					
Arviat	Béluga	70	MCA	60 - 85	1983-87
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	0	MCA	0 - 1	1983-87
Chesterfield Inlet	Béluga	20	MCA	5 - 34	1983-87
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	9	MCA	0 - 20	1982-86
Churchill	Béluga[a]	2	AP	+/- 0	
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	0	MCA	0	Non exploitée
Coral Harbour	Béluga	67	MCA	29 - 116	1983-87
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	45	MCA	24 - 67	1983-87
Rankin Inlet	Béluga	40	MCA	30 - 69	1983-87
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	3	MCA	1 - 5	1984-88
Repulse Bay	Béluga	20	MCA	3 - 30	1983-87
	Narval	17	ÉTI	+ 20%	
	Morse	11	MCA	5 - 18	1983-87
Whale Cove	Béluga	27	MCA	19 - 35	1984-87,1989
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	0	MCA	0 - 3	1983-87
Eastern Hudson Bay					
Sanikiluaq	Béluga	20	AP	+ 20%	
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	5	MCA	1 - 10	1983-87

[a] comprend les béluga capturés vivants

s.o. = sans objet

ANNEXE 1

PAIEMENTS FINAUX

L'Office de commercialistation du poisson d'eau douce verse habituellement un paiement final aux pêcheurs en novembre ou en décembre suivant la fin de l'année à l'autre selon le prix qu'obtient l'OCPED pour chacune des espèces (valeur marchande). Ce prix est fixé en grande partie par le marché mondial étant donné qu'environ 80 p. 100 des ventes de l'OCPED sont exportées.

Le tableau suivant montre les paiements finaux effectués au cours des cinq dernières années pour les espèces récoltées dans les Territoires du Nord-Ouest.

Paiements finaux versés par
l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce
par espèce et par année financière
(en $ équivalent poids brut en kilogrammes)

Espèce	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990/91
Corégone					
Exportation	0.06	0.37	0.40	0.23	0.03
Continental	0.06	--	--	--	--
Fumage	--	--	0.40	--	--
Doré	1.98	2.22	0.44	0	0.21
Touladi	0	0.22	0	0	0
Grand brochet	0.62	0.43	0.31	0.07	0.38
Omble chevalier	0.96	3.01	1.13	0.31	0.36
Inconnu	0.46	0.69	0.47	0	0.34
Lotte	0	0	--	--	0
Meunier noir (catostomes)	--	--	0	--	0

-- aucune vente

BIBLIOGRAPHIE

Carder, G.W., and D.B. Stewart. 1989. Data from the commercial fishery for Arctic charr *Salvelinus alpinus* L., in the Central and Keewatin Regions of the Northwest Territories, 1987-1988. Can. Data Rep. Fish. Aquat. Sci. 766: vi + 47 p.

McGowan, D.K. 1989. Data from test fisheries conducted in the Northwest Territories, 1985-1988. Can. Data Rep. Fish. Aquat. Sci. 756: vi + 121 p.

Ministère des Pêches et des Océans. 1991. Sommaire annuel des activités de pêches, pêches en eaux douces dans l'ouest du Canada, 1989-1990, Volume 8: viii + 67 p.

Strong, J.T. 1989. Reported harvests of narwhal, beluga and walrus in the Northwest Territories, 1948-1987. Can. Data Rep. Fish. Aquat. Sci. 734: iv + 14 p.

Yaremchuk. G.C.B., M.M. Roberge, D.K. McGowan, G.W. Carder, B. Wong, and C.J. Read. 1989. Commercial harvests of major fish species from the Northwest Territories, 1945 to 1987. Can. Data Rep. Fish. Aquat. Sci. 751: iv + 129 p.